JOURNAL DES PRISONNIERS

C A P

« Les chaines des prisonniers sont les mêmes que celles de tous les hommes sans pouvoir sur leur vie : elles sont simplement plus visibles. Les détenus, face aux tentatives du pouvoir pour les isoler dans leurs luttes, ont besoin du soutien de tous les révoltés. Leur colère est la nôtre. »

N° 22
JANVIER 75
3 francs

Deuxième Série

troisième année

Journal mensuel

Paraît le 30 de chaque mois

Responsable de la publication :
Jean LAPEYRIE
matr. 164.904, La Santé

avec la collaboration de tous les détenus et de leurs familles

Editeur :
Comité d'Action des Prisonniers
15, rue des Trois-Frères
75018 PARIS

Dépôt légal
3e trimestre 1974

N° de Commission paritaire :
53.507

Composition assurée par :
le Comité d'Action des Prisonniers

Impression directe :
Imprimeurs Libres
14, 16 passage des soupirs
75018 - PARIS
Tirage : 5.000 exemplaires

Journal conçu, mis en page, composé et imprimé entièrement par des militants du C.A.P.

ZOLLINGER, GUQ et toute la clique, VOUS ETES DES ASSASSINS !...

(Photo C.A.P.)

Sommaire

BULLETIN DE SANTE 4.5

CRIMES LEGAUX 2.3

LE C.A.P. FACE AU S.M. 6

AUTRES PRISONS

INTERNATIONALE DES TAULARDS 10

REVOLTE ET REFORMETTE 7

CRIMES

dU C.A.R CITÈ

Depuis 1 mois 1/2, nous tenons une permanence devant le Palais des ordures, dit «de justice», bien que les flics ne cessent de nous embarquer par abus de pouvoir. Pour briser le mur du silence dont vivent les tribunaux et les taules, nous ne nous contentons pas de vendre le journal du CAP ; journellement, à l'aide de panneaux et de dessins humoristiques, nous informons, dénonçons et accusons la justice pourrie et les ordures de juges, comme ZOLLINGER, assassin de BERNARDO, ouvrier portugais, incarcéré à la Santé. Nous dénonçons la justice de classe rendue au nom du peuple ! Quelle hypocrisie !

- au nom du racisme
- au nom de la phallocratie
- au nom de la propriété privée
- au nom du fric
- au nom de la Bourgeoisie et de ses valeurs

Justice qui n'a rien à foutre de la vie d'un individu surtout quand il ne se soumet pas à ses normes !

Nous avons décidé également d'intervenir à l'intérieur même du Palais et de mettre fin à la tranquilité de cette pourriture de justice. En particulier, nous sommes intervenus un matin à la 23ème chambre correctionnelle où ont lieu les flagrants délits, véritable boucherie judiciaire. Nous avons pris la parole pour dénoncer les meurtres de BERNARDO et de LABSOLU par le juge Zollinger et toute sa clique, mais aussi pour mettre fin à cette boucherie quotidienne que sont les flagrants délits et tous les tribunaux.

POURRITURE DE JUSTICE. Nous continuerons à le crier malgré tout !

Venez le crier avec nous, contrôlons les tribunaux, faisons peur aux juges pourris, assassins, crapules, ordures, fumiers !

Occupons les salles d'audience en virant le public habituel de vieux pourris !

C.A.P. Cité

LETTRE ADRESSÉE, à Mr le Ministre, de la dite JUSTICE.

Lettre adressée à LECANUET par l'équipe du Centre éducatif qui s'occupait de Jean-Luc LABSOLU avant son incarcération à Fleury. Par ailleurs, le directeur du centre a tenu à nous préciser :

«Lors de la dernière visite que j'ai pu rendre à J.Luc, avant qu'on me l'ai refusée, ce dernier m'a affirmé avoir tenté de se suicider dans sa cellule en se tailladant les veines ; son compagnon de cellule venait de faire 3 tentatives ; J.Luc était très déprimé et diminué, sans doute par les tranquilisants dont on le bourrait. Je ne reconnaissais pas le J.Luc que j'avais connu au centre. Il comptait fermement obtenir sa mise en liberté provisoire fin novembre ; le refus du juge est sans doute la cause de son suicide».

Monsieur le Ministre,

Jean-Luc LABSOLU est mort. Il s'est pendu dans sa cellule à Fleury-Mérogis. Il avait dix neuf ans.

Depuis douze ans que sa mère, restée veuve alors que Jean-Luc avait deux ans, s'est confiée de ses difficultés au dispensaire d'hygiène mentale de Dieppe, médecins et éducateurs se sont efforcés de remonter le courant d'un redoutable destin. Tout semble en effet s'être ligué contre Jean-Luc. Son pére éthylique, est mort accidentellement. Sa mère, mentalement fragile, n'en a pas moins mis un enfant au monde presque chaque année. La dernière a aujourd'hui deux ans, elle est la dix septième. Un grand-père et un oncle se sont suicidés. Lui même n'a pas douze ans quand, à la suite d'un larcin chez un menuisier, l'inspecteur de police le juge «pas normal» et conseille de le faire hospitaliser.

De l'hôpital au centre d'observation, puis de l'institut de rééducation au foyer éducatif, on note chez ce grand frustré affectif conjointement aux comportements agressifs, des tendances autodestructrives accompagnées de furtifs passages à l'acte.

Lentement, cependant Lean-Luc remonte la pente Il surmonte ses échecs scolaires, sa dysorthographie massive et passe son C.E.P. Après plusieurs placements professionnels qui tournent court, il surmonte son instabilité et son impulsivité et se fixe au travail. Tout n'est pas gagné, mais Jean-Luc commen- à croire à la vie.

Profitant de ce que la majorité a 18 ans lui permet de demander la part de dommages et intérets qui lui revient du décès accidentel de son père, il veut offrir à ce dernier une sépulture décente.

C'est alors qu'il apprend que faute de paiement des droits de concession, la tombe de ce dernier a été retournée.

Bouleversé, sentant le sol se dérober sous lui, il se met à boire, agresse sa logeuse, endommage des vitrines, saccage le parterre de fleurs de l'hôtel de ville et se fait arrêter le 7 août 1974. La détention durera deux mois, au cours desquels ses éducateurs et le médecin psychotérapeute qui l'ont suivi, pourront le visiter, le soutenir. Rien n'est encore perdu et le tribunal d'Evreux, sensible à la plaidoirie de son avocat et au témoignage du directeur de Centre Educatif, qui s'apprête à l'aider à sa sortie de Maison d'Arrêt, fera coïncider la peine ferme avec le temps de détention préventive. Il sortira le 8 octobre.

Malheureusement, dans la petite ville où le Centre Educatif est implanté, son «vandalisme» a suscité plus d'indignation que de recherche de compréhension. Y revenir, semble impossible à Jean-Luc.

On a beau lui chercher dans une ville voisine un emploi, un foyer accueillant, dans l'immédiat on ne peut lui offrir qu'une chambre d'hôtel et une inscription à l'Agence Nationale de l'Emploi.

Il n'y aura plus rien après cet immédiat. Perdu dans cette ville, bien que son éducateur et le Directeur du Centre Educatif lui aient rendu visite chaque jour, Jean-Luc désoeuvré, rechutera le 12 octobre.

Il mettra le feu à sa chambre, poursuivera et menacera une jeune fille et se fera de nouveau arrêter;

Deuxième détention, qui ne ressemblera pas à la première.

Le juge d'instruction de Versailles, à qui l'affaire est confié, estime que Jean-Luc est majeur et que ceux qui s'occupaient du mineur qu'il était il y a quelques semaines ne sont plus concernés. Le Directeur du Centre Educatif viendra lui parler de J.Luc, lui apporter un dossier où se trouve résumé son histoire et l'inquiétude de ceux qui se sont occupés de lui, où sont explicitement notés les tendances et les antécédents suicidaires.

Il ne sera pas entendu, puisque cette affaire ne le concerne plus.

Il obtiendra bien un permis de visite mais pour deux fois seulement et il repartira avec son dossier sous le bras, dossier sur lequel le juge n'aura pas même jeté un regard, pas plus qu'il ne jettera un regard sur la lettre dans laquelle J.Luc annonce sa froide résolution de rejoindre son père et fait ses adieux aux siens. Le 8 novembre son directeur pourra encore le voir et puis plus rien.

Le courrier ne fonctionne plus. Le 27 novembre, l'éducateur se présente chez le juge pour obtenir un nouveau permis, il est éconduit. J.Luc est complétement coupé de toutes ses attaches.

Nous voulions l'aider, le soutenir comme nous avions pu le faire lors de sa précédente détention à Rouen et Evreux. Cela ne pouvait entraver en rien le cours de la justice et il n'était que prévenu. On nous l'a refusé et il est mort seul, dans cet univers carcéral, aseptique, dont il n'est hélas pas la première victime.

Monsieur le Ministre nous pesons nos mots et nous affirmons qu'une conduite de la procédure judiciaire associée à un régime pénitentiaire aliénant, a tué J.Luc. Nous nous refusons à croire que la necessité de l'instruction impose à un juge un tel mépris qui nous fait penser à un meurtre.

Nous ne pouvons croire qu'une telle mort vous paraisse plus supportable qu'à nous, Monsieur le Ministre. Vous ne pouvez plus rien pour J.Luc, mais vous pourrez peut-être faire en sorte qu'il ne soit pas mort pour rien. Aussi nous vous demandons instamment d'intervenir.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre haute considération.

L'équipe du Centre Educatif
Abbé Pierre MARLE : administrateur délégué de l'A.m.p.
René GARNIER : Directeur du Centre Educatif
Bernard DUROU : Médecin psychiatre
Gérard GUASCH : Médecin psychotérapeute
Pilar BAILINA-MARTIN : " "
Robert ANQUETIL : Educateur
Gisèle FATOU : femme de service

Pour les garçons du Centre :
Alain BAZIRET
Dominique HERBAY.

AVIS.

A la Santé, le détenu BERNARDO s'est suicide, parce qu'il a trop longtemps attendu son jugement.

Le journal Libération lance une campagne contre la trop longue durée de la prévention et appelle les détenus et leurs familles à à témoigner soit en écrivant à Libération, 27 rue de Lorraine -75019 PARIS, soit en écrivant au C.A.P., soit en contactant les diffuseurs du C.AP., le samedi devant les prisons.

IL NE SUFFIT PAS DE FAIRE CROIRE AUX DETENUS QU'ON S'INTERESSE A LEUR SORT, N'EST-CE PAS M. GISCARD D'ESTAING ? IL FAUT AVANT TOUT LE PROUVER ET CE N'EST VRAIMENT PAS LE CAS !

LES RESPONSABILITES DE CES MORTS ET DE CES TENTATIVES DE SUICIDE SONT A PORTER A VOTRE ACTIF ET A CELUI DE VOTRE GOUVERNEMENT D'INCAPABLES ET DE CHAROGNES.

En un mois, quatre tentatives de suicide se se sont produites à la maison d'arrêt de Toulon. Dans la nuit du vendredi 10 au samedi 11 janvier, un prévenu âgé de vingt ans, M. Germain LAUGIER, était transporté d'urgence à l'hôpital de Brunet. Il s'était tailladé les veines avec le couvercle d'une boîte de conserve. Incarcéré depuis plus de onze mois pour vol qualifié et conduite sans permis, M.Laugier, dans un état dépressif profond, avait déjà tenté de se suicider.

Dimanche, un autre détenu tentait de mettre fin à ses jours dans des conditions semblables, et l'on apprenait qu'à Draguignan une autre tentative de suicide s'était déroulée dans le nuit de samedi à dimanche. Il s'agissait d'un détenu en prévention, M. Marcel BRAME.

Enfin, le 2 janvier à Toulon, un autre détenu, M. Jean-Claude LECOQ, avait absorbé une forte dose de barbiturique.

A la maison d'arrêt de Nantes, M. Jean MACE, vingt six ans, s'est sérieusement blessé d'un coup de poignard à l'abdomen et a dû être hospitalisé.

Enfin, à la maison d'arrêt de Gradignan un détenu a été transporté dans un état grave au centre de réanimation de Bordeaux après une tentatice de suicide par pendaison, le 11 janvier.

LEGAUX

Minuit et quart, à Ivry. Ayant bu plus que de coutume, BERNARDO, ouvrier portuguais, fait des propositions «malhonnêtes» à une passante. Refusant le sac qu'elle lui tend, il lui demande «l'amour». L'affaire se termine au commissariat après quelques coups de parapluie, BERNARDO n'ayant aucune velléité de s'enfuir.

Les policiers, puis le Substitut du Parquet à qui incombe de le mettre en liberté ou en détention provisoire, recommandent un examen mental. Bernardo pleurait et la vérification avait été faite qu'il avait effectué deux séjours préalables à l'hôpital psychiatrique de Maison-Blanche dont le dernier du 18 janvier au 14 février 1974.

C'était dans la nuit du 23 au 24 avril 1974.

Depuis sa sortie de l'hôpital psychiatrique et pour des raisons pécuniaires, BERNARDO Abel Gomès, 35 ans, travaillait 16 heures par jour. Il vivait en hôtel depuis plusieurs années avec sa femme. Il était en France depuis 1964. Il avait trois petits enfants confiés à son frère au Portugal.

L'instruction échut au juge Louis ZOLLINGER. Il est à noter que l'inculpation était alors «OUTRAGE A LA PUDEUR».

Le 11 mai, le juge d'instruction désigne effectivement deux médecins-experts. Le 25 juin -seulement- premier interrogatoire, et comparution.

Bernardo ne se souvient à peu près en rien L'avocate de Bernardo n'en saura alors rien, car elle était partie en même temps que son client.

Monsieur ZOLLINGER transforme l'inculpation d'outrage à la pudeur en «ATTENTAT A LA PUDEUR» ce qui lui permettra en vue d'une comparution aux Assises, d'envoyer une commission rogatoire au Portugal pour des investigations à des faits. Après qu'il ait été emmené par les gardes, le juge insiste auprès de la plaignante pour qu'elle se constitue partie civile. Elle signe. l'école que Bernardo avait quitté à 9 ans et chez tous ses employeurs depuis Lisbonne jusqu'a Porto.

Conséquence : faire durer l'instruction, donc la détention provisoire pour une période d'à peu près deux ans ; cela veut dire que la détention provisoire devient un véritable procédé de torture morale.

Dès le 29 juin, Bernardo fait une tentative de suicide par pendaison avec sa ceinture : il s'accroche au montant supérieur du lit. Après réanimation succinte, il est transféré à l'annexe psychiatrique de la Maison d'Arrêt de la Santé.

L'administration envoie un rapport à Zollinger, juge d'instruction. Ce dernier part en vacances le lendemain. Il laisse comme instruction à ses remplaçants de ne mettre Bernardo en liberté provisoire sous aucun prétexte.

L'avocate écrit, téléphone, intervient auprès des médecins-experts qui avaient vu Bernardo dès le 21 juin en leur signalant la tentative de suicide du 29 juin, et pour leur demander de déposer d'urgence leur rapport d'expertise. Malgré ce fait clinique important, aucun des deux experts ne jugera utile de revenir visiter l'intéressé. Leur rapport ne sera déposé que le 18 sepbre, 5 mois après leur désignation.

Le 27 septembre 1974, l'avocate dépose une demande de mise en liberté en signalant «l'état à la fois de nervosité et de dépression où se trouve son client» rappelant la «première tentative et le risque d'une nouvelle».

Cette nouvelle tentative de suicide surviendra le 4 octobre. Bernardo se pend à nouveau. L'administration en informe Monsieur Zollinger, juge d'instruction. Le rapport stipule que le détenu ne semble pas supporter la prison.

La demande de mise en liberté est rejetée

Le 3 novembre 74, troisième tentative de suicide, cette fois par injection médicamenteuse. Le surveillant trouve le détenu allongé dans le coma. Il avait absorbé des médicaments. Son état est jugé si grave qu'il est dirigé sur le Centre de réanimation de l'hôpital Universitaire du Boulevard Jourdan. Il restera 3 jours dans le coma.

Il est ramené à la Santé.

Le psychiatre attaché au service de réanimation contacte le médecin de la maison d'arrêt de la Santé et lui propose de faire une information publique de cette affaire qu'il juge scandaleuse.

Rien n'intervient. Bernardo est réintégré à la prison, comme d'habitude. L'administration prévient Monsieur Zollinger de cette troisième tentive de suicide.

Devant la gravite de la situation de Bernardo, le psychiatre alerte son avocate. Elle se rend chez Monsieur Zollinger. A peine est-elle intervenue, qu'il lui dit : «BERNARDO, JAMAIS».

Monsieur Zollinger part aux Comores après avoir rejeté la seconde demande de mise en liberté, malgre les avertissements du docteur RIVELINE., médecin-expert.

Bernardo se tue le 7 décembre.

La réponse du juge d'instruction : «BERNARDO, JAMAIS» ce n'était pas une réponse, ce fut une exécution.

Maître TOLMAN
avocate de BERNARDO.

suicide

Hier matin, vers 10 heures, un détenu de la maison d'arrêt de Nancy, Bernard GAZZA, 27 ans, a tenté de mettre fin à ses jours en avalant de la chaux vive.

Atteint de sérieuses brûlures de l'oesophage et de l'estomac, il a été transporté dans un état assez grave au centre hospitalier de Nancy.

assassinat au mitard de fresnes.

Alberto VIDEIRA, 20 ans, s'est «pendu acrobatiquement» (FLOCH)

Comme Patrick MIRVAL, il était prévenu.

Comme Patrick MIRVAL, il était au mitard.

Comme Patrick MIRVAL, il est mort de «mort accidentelle».

Or, on a constaté sur son corps des traces de coups, et l'autopsie ordonnée par le Parquet, a révelee qu'une hémorragie interne était la véritable cause de sa mort.

Une information contre X pour coups ayant entraîné la mort *sans intention de la donner* a été ouverte.

«Sans intention de la donner», quelle ironie ! Car si VIDEIRA a été tué dans le mitard, c'est parce que les matons avaient trouvé 2 pistolets factices dans sa cellule. Par rapport à cela, il est évident que les matons se sont déchainés car ils ne peuvent pas admettre qu'un détenu cherche à s'évader avec les moyens qu'il a. VIDEIRA a été massacré et c'est un mort qui a été pendu.

C.A.P. Fresnes.

Le brigadier de police Canto, écroué pour le meurtre raciste d'un jeune arabe, vient de mourir en prison. Il était en congé de longue maladie quand il a été arrêté, il avait demandé à être hospitalisé, On l'a maintenu en cellule, on l'a retrouvé mort. On n'a pas retrouvé ses complices. Doivent respirer, ses complices ! Déjà il avait fallu que le frère de la victime enquête tout seul, pendant un an pour retrouver, tout seul, le brigadier de police Canto. Après quoi on l'avait foutu en prison pendant un mois, le frère de la victime, mais pas pour ça bien sûr !

A Fleury-Mérogis, les circonstances de la mort de Patrick MIRVAL dans un ascenseur en panne où il se trouvait seul avec plusieurs gardiens, en route vers le mitard, n'ont jamais été éclaircies. Si elles l'avaient été. aurait-on à déplorer la mort, -à la suite d'une hémorragie interne, a révélé l'autopsie-, d'Alberto VIDEIRA dont le cadavre avait été retrouvé pendu dans le mitard de Fresnes ? Question stupide, bien sûr, car il est bien évident que si Videira s'est pendu, c'est uniquement pour embêter l'administration pénitentiaire. Il risquait rien à se pendre, puisqu'il était déjà mort. La lâcheté des voyous est véritablement sans limites.

D.D.T.

ooo

...ET ENCORE UN TABASSAGE

Le dimanche 15 septembre 1974 en remontant pour regagner ma cellule 398 -3ème division- entre 10h 30 et 11h du matin, un surveillant pas dans son état normal et d'un air plutôt agressif m'a insulté d'enculé, car je discutais à la porte de la cellule 396. Mais pas content d'être insulté, je n'ai pas pu me retenir et je lui ai porté un petit coup de poing au visage. Seulement, à la fin de la soirée du dimanche 15, quelques surveillants sont venus me chercher et m'ont demandé de bien vouloir descendre voir le brigadier de la division qui m'a mis de suite au mitard de la prison de Fresnes.

Le lundi 16 septembre, je suis passé devant le directeur de la prison qui n'a pas voulu m'entendre et m'a «condamné» à une peine de 15 jours de mitard. Puis dans la nuit du mardi 17 septembre, j'ai demandé à un surveillant du mitard de bien vouloir appeller le médecin ou bien un infirmier, il m'a répondu : «qu'il n'avait pas de temps à perdre avec moi». Mais quelques temps après, j'ai eu la visite non pas du médecin, mais de 7 surveillants dont un brigadier qui m'ont de suite sauté dessus et m'ont porté des coups de tête, des coups de pieds au ventre, à la tête et enfin dans mon dos. Maintenant, j'ai toujours très mal au bas ventre et surtout depuis quelques temps, au coeur.

Pour en revenir aux surveillants, un de ces surveillants m'a menacé de mort avec un couteau si je portais plainte. Mais le plus grave encore. ces surveillants ont une nouvelle fois fait un rapport disant que c'était moi qui avait frappé le premier et une nouvelle fois le directeur n'a pas voulu m'entendre et m'a condamné à 15 jours de mitard et 15 jours avec sursis, le mercredi 18 septembre 74. Total 30 jours de punition et 15 jours avec sursis pour avoir été insulté d'enculé et pour les coups de 7 surveillants, dont un qui m'a menacé de mort !

Pour en revenir à mon état, je peux citer deux personnes qui pourront donner leur temoignage qui je pense est très important. Un détenu de Fresnes et enfin un psychiâtre de la prison de Fresnes, le docteur MUTIN.

Alain G. (G. par mesure de protection)

BULLETIN

Depuis Août dernier, le programme de libéralisation bat son plein sur les journaux et sur les ondes. Qu'en est-il ici ? Comme on pouvait s'y attendre, la direction reprend les choses en main, et la minutie avec laquelle elle fait les choses nous prouve qu'elle reçoit les ordres de plus haut. Libéralisation est devenu épuration dans cet enfer concentrationnaire. Nos aînés qui furent traînés de ghettos en stalags, n'ont rien à nous envier. Ici, autant de réglements que de surveillants, que de casquettes, que de galons. Seule leur application est la même ! La provocation et la répression brutale ; quand on ne réussit pas à détruite psychologiquement un détenu pour le réduire à l'état de larve, on l'élimine physiquement. Ici, on est félicité et on monte en grade en provoquant le détenu, en le poussant à bout, pour mieux l'écraser dans sa révolte. Il y a erreur lorsqu'on parle de réinsertion sociale pour les détenus car jusqu'à présent, il semblerait plutôt que toutes espèces de mercenaires, de tortionnaires au chômage aient repris du service sous l'uniforme de matons. Ici, rien de plus honorifique pour un «3 galons» que de «MATER» les détenus et débarasser la société de gens trop gênants que l'on traite «d'inadaptés sociaux», «dangereux pour la société» pour pouvoir les exterminer légalement. Dans l'ensemble, une grande majorité de détenus ont pris conscience du rôle qu'on veut leur faire jouer, et le refusent, faisant de la vie quotidienne une infernale partie «de chat et de la souris» dont ils savent d'avance qu'ils ont 10 pour 100 de chances d'en sortir ! Et c'est là qu'entrent en jeu les «milices» de la direction qui règle ses comptes avec les détenus. L'administration clame publiquement sa tendance vers le socialisme de type nationaliste ; les rejettons de Pétain reprennent du poil de la bête et leur formation idéologique dans les Waffens trouvenenfin des débouchés concrets dans la crise sociale actuelle.

Samedi 7/12/74 à 22 h, un détenu part en dépression nerveuse. Aussitôt tous les camarades qui l'entourent se mettent à cogner à leur porte pour appeler les surveillants (sii nous n'agissions pas ainsi, les surveillants toujours aussi pressés nous laisseraient agoniser dans nos cellules). Comme les gradés étaient venus constater les faits, un voisin de cellule du gars en dépression appelle un surveillant pour avoir des nouvelles de l'état de santé de son camarade. Aussitôt, un commando de surveillants dirigé par le surveillant-chef LAMY rentre dans sa cellule, le passent à tabac à coups de trousseaux de clés puis, en le traînant par les pieds dans les coursives, ils le descendent au mitard où il est à nouveau tabassé. Il ne verra le docteur que le lendemain matin, lequel confirmera le passage à tabac.

Motif inventé par LAMY : «a semé la perturbation dans la Division, cherchant à provoquer» !

Verdict : 4 jours de mitard, puis est expèdié dans un autre bloc, afin de l'isoler, alors qu'il appelait comme une centaine de détenus du secours pour son voisin de cellule.

Jean-Claude REILLES n°162158. envoyé ce matin à la sortie du mitard au bloc C, cellule 310, était fiché par l'administration comme «perturbateur» car, comme tant d'autres (et certains y ont trouvé la mort) il a participé aux émeutes et comme la majorité de nous tous, il refuse l'avilissement de la servitude, le totalitarisme, le «terrorisme» du régime pénitentiaire, et il le dit !

LAMY, lui aussi est «fiché» dans la mémoire de tous les détenus qui ne connaissent que trop bien cet ancien «Mateur de révoltes» et l'on ne compte plus les visages et les corps marqués par lui et ses «expéditions punitives» Ces expéditions punitives deviennent monnaie courante et pour beaucoup d'entre nous, c'est la mort «légalisée» au bout d'un chemin parsemé de passages à tabac, de mitard, de privations.

Dans les mains de ces tortionnaires, pas plus tard que lundi matin, BERNARDO, interné dans la 4° division dite «Annexe psychiatrique» est retrouvé pendu, et comme on s'enquiert de renseignements, on étouffe l'affaire disant «qu'il était à moitié fou et étranger !, «qu'en fait ce n'est pas une perte» ! (les surveillants dixit).

De temps en temps, ils se mettent le doigt dans l'œil, par exemple : le mardi 10/12, à 7 h du matin, le surveillant LEMOISSAU escorté de 5 surveillants se précipite dans la cellule 118 et fait une fouille en règle sous les yeux ahuris du détenu surpris et jeté à bas du lit. Motif : «le détenu à l'aide de sa machine à écrire tape des tracts». Après avoir tout retourné sans dessus dessous, ils ne trouvèrent rien, si ce n'est des poèmes qu'il tapait pour ses co-détenus. Furieux, LEMOISSAU s'en alla en lui promet-de revenir ! Et ça continue !

Combien de suicidés faudra-t-il encore pour faire cesser ces agissements ? Car il faut que cela cesse ! Nous ne devons plus permettre que cela se reproduise. Nous devons faire jaillir la vérité sur les traitements infligés aux détenus.

Serions-nous assez abjects pour accepter cela sans rien dire, sans réagir et accepter la mort lente des détenus ?

Nous ne laisserons pas assassiner notre camarade Jean-Claude Reilles dans un mur de silence !!!

Des détenus de la Santé qui attendent leur tour !!!

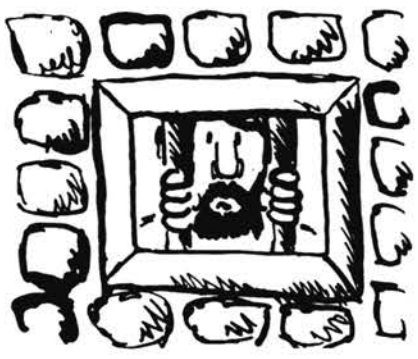

DE SANTE.

On peut pas dire, on voit vraiment des choses étranges, dans cette chienne de vie ! Depuis que je suis en taule, j'en finis pas de me poser des questions, et toujours les mêmes. Qu'est-ce qu'on fout ici et par conséquence pourquoi nous et pas les autres qui sont dehors.

Etranges questions en vérité, d'après la «loi» ceux qui sont ici, sont ceux qui commettent les infractions à ces dites «lois» et les autres, ce sont les gentils, bien entendu. Mais voilà, tout n'est pas si simple, alors quand on gamberge, on s'aperçoit que tout cela sent une odeur nauséabonde (faut rester élégant, comme dirait l'autre !)

Quand un beau matin ou par une belle soirée printanière, vous vous trouvez en face de gens en uniforme (ou pas d'ailleurs), défenseurs insatiables de la veuve qui vous tombent sur le paletot ! Ils s'en foutent des motivations qui poussent certains à braquer ou à voler, la plupart du temps pour de simples vols de chaussettes. A la rigueur en prime, ils vous colleront quelques coups dans le bas ventre, histoire de vous mettre dans l'ambiance. Ils s'en foutent eux que vous aillez des gosses à nourrir ou qu'à force de rêver devant une vitrine, vous finissiez par la péter, la dite vitrine. Eux de toutes façons, ils ont les allocations, les primes, la retraite, monsieur, la vie pépére quoi ! ...

Alors ils t'enchristent, toi le voleur, t'a pas la chance d'avoir les relations d'un De GRAILLY, lui quand il fout 100 millions en l'air à la Villette, on s'en fout. Toi, quand tu voles deux entrecôtes. t'a des chances de te retrouver au cabanon avec vue sur la cour. En attendant te voilà dans un fourgon gris, vers un voyage pour nul part.

La fouille, la belle photo, le numéro matricule et voilà t'es marqué à l'encre rouge, enregistré c'est pesé, au suivant de ces messieurs !

Aujourd'hui on va te refiler un p'tit vieux, un peu gâteux, un juge quoi ! qui va commencer à te décortiquer, comme il fait depuis vingt ans, le monsieur. C'est un professionnel, un bon comme ils disent les autres, il connait son sujet, les ficelles, les gestes, les questions. Il t'ouvre comme une boîte de confiture et qu'est-ce qu'ils en ouvrent de boîtes, ces gens-là, toute la journée, à la chaîne, pire qu'à l'usine, croyez-moi !

Hier, t'as eu le droit à un gars, qui est là pour te défendre, t'aider qu'il dit le gars. Lui aussi, c'est un pro, lui aussi sait ouvrir les boîtes de confiture et ils en bouffent tous les deux, le juge et le baveuc. Ca les fait vivre que veux-tu, si on étaient pas la, ils créveraient ces messieurs. Parfois ces salauds, ils s'aiment pas, alors ils se traitent l'un d'escroc, l'autre de bureaucrate, mais tout ça, ça se fait en pantoufles, t'inquiéte pas et en se serrant les phalanges bien entendu.

Toi, au milieu de tout cela, t'auras le droit de raquer, raquer pour les instructions, raquer pour ton jugement, raquer pour le baveux, raquer pour la bouffe et le reste, la note ils ne l'oublient jamais. Si tu peux pas raquer, toi, ta femme ou tes enfants, malheur à toi mon pote. Il te restera avec un peu de chance, les boulons à deux balles les mille de Monsieur Morieux and Co, concessionnaire maison.

Entre temps t'auras droit aux experts en blanc qui viendront t'examiner ; ils vont regarder si la grise ça va ou si t'es pas schizo ou autres babioles. Faut qu'ils bouffent de la confiture eux-aussi, et ils en bouffent les goinfres. Pendant ce temps t'auras le temps de te bousiller les veines dix fois, ça les empêchera pas de continuer à becqueter les voyeurs...

En attendant avec les tiens aussi. t'auras des misères. Faut pas croire, c'est pas le seul fait de rester enfermé comme une bête qui fait de toi, un révolté ou une larve. C'est aussi toute la misère morale, affective, sexuelle où tu es, qui te rend comme ça. C'est pas rigolo de voir ta femme, tes parents, tes gosses pendant des mois, des années (quand tu les vois) à travers des barreaux infectes. C'est pas jouissif d'apprendre que ta femme a du mal à joindre les deux bouts et qu'elle finit par se faire la jaquette ou qu'elle se coltine une dépression. Et c'est inimaginable ce qu'il y en a des cas comme ça. Ils finissent par te bousiller, ces gens là-haut. Alors tu te retrouves seul, toujours plus seul, t'en crèves de ta solitude. Même quand tu t'astiques le chalumeau tout seul dans la douche, deux fois par semaine, t'en fais vite le tour du poireau, à cézigue !

Un jour t'apprendra peut-être que t'es galeux, syphilitique ou que tu as d'autres maladies dans le genre. Faut dire que l'hygiéne ça date de la fin du 19éme siècle. Ici, un robinet pour 4 sur un chiotte, c'est léger. Faudra gueuler pour être isolé, pour pas contaminer tes potes et t'attendras. En attendant on te bourre de valiums merinax... et tous les jours tu partiras pour le royaume du potage, ça t'en as à volonté et gratis avec ça. Les bidules pour le grand voyage, ils s'en foutent si ça te laisse des séquelles, eux ils bouffent de la confiote, une politique sanitaire, eux connaissent pas, eux ce sont les rois du racommodage, c'est tout.

Si t'as pas de ronds, faudra te contenter de l'ordinaire, féculents et le reste, pendant des semaines, tous les jours, les mêmes rations et pas des rations de goinfres, croyez-moi !

Les matuches, maintenant ils s'en foutent, les allocations, la retraite, bobonne, ils voient que ça, ils sont bien dans leur rouage à eux. Pour certains t'emmerder, te voir quémander, ils aiment ça, ce sont des vieillards. D'ailleurs à leur école on leur a appris à se méfier des taulards : sont mauvais ces gens là. Alors quand ils arrivent ici, pour quelques uns, c'est des bobards, ce qu'on leur a raconté : eux aussi sont dégoûtés.

Puis un beau jour, t'auras droit au grand cinoche technicolor, mais cette fois-ci, tu seras sur l'écran. Et paf ! Voilà en deux coups de cuillérées, te voilà jugé. Le mandarin de service a fait son office, il fait cela depuis tellement longtemps qu'il ne sait plus, il aura regardé ton dossier avec bobonne devant la téloche, dans son appartement du 16éme, il n'a jamais eu tes problèmes, t'en fais pas ! Du moment que tu lui fais bouffer de la confiote à lui-aussi, le reste tu sais... C'est sa barraque à la cambrousse qui l'interesse, à son âge, faut le comprendre n'est-ce pas ?

En sortant si t'en as marre de la cabane, t'auras toujours la mine et là-bas aussi, c'est toujours la prison. Alors, un jour peut-être tu reprendras la «plume» et tout le reste, le circuit...

Je te salue voleur ! ...

Maintenant ça y est, on a fait le tour, j'ai envie d'en dégueuler, d'aller me laver, peut-être un jour qui sait, on verra le bout du couloir et la porte s'ouvrira bien grande. On verra enfin le soleil bien haut dans le ciel, c'est chouette le soleil, mais c'est déjà une autre histoire.

A vous messieurs les baveux, les juges, les lardus, guirlos et autres seigneurs, j'aurai l'occasion de serrer la paluche à certains d'entre vous, un jour peut-être, qui sait. En attendant, je vous crache à la gueule ! ...

Marc LEGER 175 328 logé au bout d'une coursive
Maison d'arrêt de la Santé.

NOUVELLES DE FLEURY...

GREVES DE LA FAIM : outre les cinq de Fleury-femmes qui, le 14.12., en étaient à leur 32ème jour de grève, deux d'entre elles étant déjà transférées à l'hôpital de la prison de Fresnes, parce qu'elles veulent avoir l'assurance qu'elles ne seront plus à l'isolement ni au mitard, il y a aussi à Fleury-hommes, au D5, au moins 3 cas certains de grévistes de la faim ; la condition qui leur est faite, le système en est bien connu : pendant 5 jours, les matons t'ignorent, puis on t'interdit le tabac, tous les moyens sont employés pour t'user et que tu craques.

Chez les femmes, la grève de la faim est maintenant largement popularisée ; les détenues sont décidées à ne plus se laisser infériorisér par le système et défendre leur droit à la solidarité, à la parole, à la prise de conscience de classe (témoignage de détenues sorties ces derniers jours).

SUICIDES : pourquoi le décès par pendaison le 2 décembre au matin de Jean-Luc LABSOLU, n'a-t-il été annoncé que 4 jours plus tard ? Les responsabilités dans ce suicide du juge d'instruction Georges CUQ, cabinet n-7, tribunal de Versailles sont maintenant clairement établies. Le directeur du Centre éducatif de Vernon et les éducateurs qui accueillaient J.Luc avaient averti le juge qu'il était suicidaire, et les demandes de permis de visite, visites qui auraient pu le sauver, avaient été refusées par le juge CUQ.

La même semaine, au D2, un détenu qui s'était tailladé les veines a été transféré au mitard, en contention, afin, sans doute de lui remonter le moral !

Actuellement, au D4 et au D2, bâtiments les plus durs et où sont placés les jeunes, se répand l'angoisse de ce qui peut arriver à chacun, mais aussi se développe le sentiment de solidarité avec les suicidés et les suicidaires : les suicidaires ne sont pas considérés comme des fous, car tout le monde en a trop marre, tout le monde les comprend !

REPRESSION : pendant ce temps, monsieur NEGRE, directeur du D2, pond, à l'intention de ses fidèles matons, une note de service où il est dit, entre autre : «A L'HEURE ACTUELLES, DE NOMBREUSES RAISONS FONT QUE L'OCCASION EST FAVORABLE A UNE REPRISE EN MAINS DE LA POPULATION PENALE» !

Ces «nombreuses raisons» et «l'occasion favorable», ne seraient-elles pas dues à l'indifférence de ceux qui sont dehors, à la retombée de la sympathie envers la cause des taulards que les révoltes de cet été avaient suscitée auprès d'une partie de l'opinion publique ? Tous ceux qui avez la chance d'être en ce moment dehors (pour combien de temps ?), allez-vous maintenant oublier, laissez crever à petit feu d'étouffement quotidien, crever violemment par suicides ou tabassages, nos camarades qui sont dedans ? Allez-vous laisser se renforcer un appareil de répression qui risque bien de vous faire tomber vous aussi ? Car personne n'est à l'abri de cette pieuvre totalitaire qu'est le système Justice-Prisons !

A Fleury encore, un couple ne se voit, depuis 3 ans, et demi , que séparé par la vitre du parloir ; ils s'étaient mariés âgés tous deux de 18 ans, lui est tombé l'année du mariage et il n'est pas encore jugé. Ils ont maintenant 22 ans, elle est dehors, mais, le mois dernier, elle s'est ouvert les veines. Comme aux heures de visites, nous ne la revoyons plus, on se demande si elle n'a pas recommencé : la taule pousse au suicide ceux qui sont dehors autant que ceux qui sont dedans.

CYNISME DES JUGES, DES DIRECTEURS DE PRISONS ET DES FLICS :

Au D4, tripale la plus dure, fief de M. VASSE, il y a un gars de 16 ans qui «aurait» participé à un vol dans une boutique ; or, plusieurs témoins se sont présentés spontanément pour témoigner que le soir de ce petit cambriolage, leur camarade se trouvait avec eux dans une soirée amicale entre jeunes et ne pouvait donc pas avoir participé à ce coup, donc qu'il était innocent. Mais non, le juge a éconduit ces témoins, refusé de les recevoir et ne les a pas même convoqués : ce ne sont que des «gosses», leur témoignage ne ferait sans doute pas sérieux dans le dossier d'instruction !

Un autre jeune est détenu parce que, descendant de sa mobylette, il est interpellé par un flic en civil, sans aucune raison. Exaspéré par ce contrôle et ces discussions, notre camarade balance la clef de son antivol qui heurte par malchance le pare-brise de la voiture du dit flic et le brise. Pour «coups et blessures à agent», il est maintenant enfermé en triplé avec des adultes qui l'ayant fait joué, lui ont pompé ses économies et même sa nourriture ; bel exemple de «rééducation» par la détention ! Alors que ce jeune ne cherchait, au moment de son interpellation arbitraire qu'à défendre sa dignité. Le voilà maintenant obligé de partager certains aspects minables de la vie en cabane et les petits vices des «durs» !

Toujours à Fleury, 8 filles au mitard parce qu'elles crient leur solidarité avec une co-détenue qui a «craqué» (crise d'angoisse, hurlements, coups dans la porte) ; une neuvième est à l'isolement, enciente de 7 mois.

A Fleury-hommes, un jeune Malien, mis au mitard à poil parce qu'ayant cherché à communiquer avec la cellule voisine, attrape un «point» au poumon et est hospitalisé. La France a besoin de bras Africains, mais si tu n'es pas sage, tu peux crever de tuberculose !

PETITES BETISES ET MESQUINERIES : samedi 7 à Fleury, deux militants voulant informer la foule des visiteurs de détenus, des grèves de la faim chez les hommes et les femmes, des causes odieuses du suicide de J.Luc

(Suite de l'article P.9)

LE CAP: face au SYNDICAT DE LA MAGISTRA

la paison "notre Fondement"

LE ROLE STIMULANT D'UNE FUTURE ELECTION...

Q. Pourquoi le Comité d'Action des Prisonniers n'a-t-il pas été invité au dernier congrès du Syndicat de la Magistrature qui s'est tenu à Paris les 21,22 et ?? novembre ?

S.L. Contrairement à l'année dernière nous n'avons pas été invités. Nous aurions même plutôt été évités. Les raisons en sont aussi nombreuses que diverses. L'une des plus importantes, c'est que le S.M. reste encore traumatisé par notre intervention de l'année dernière où nous avions mis rigoureusement l'accent sur le clivage qui existe de façon permanente entre les magistrats de type réformistes qui adhère au S.M. par souci de bonne conscience et ceux qui préconisent des solutions politiques radicales, voire révolutionnaires. D'autre part mon récent procès en appel à Colmar a mis ouvertement à jour les contradictions latentes entre le C.A.P. et le S.M. Enfin. il est clair que les soucis électoraux du bureau du S.M. conditionnent la majorité de ses membres à abandonner toute prise de position susceptible de déplaire à la «base».

Q. Que s'est-il passé à Colmar ?

S.L. Je passais en appel pour un procès au cours duquel on m'avait condamné à 2 mois de prison pour avoir crié : «Pourriture de justice française ! ». Certains membres du S.M. avaient alors envisagé d'envoyer l'un des leurs témoigner à ce procès. Ce qui nous aurait permis de placer la justice en face de ses propres contradictions.

Q. C'est pourtant ce que vous avez fait au cours des assises de la justice que vous aviez organisées à Colmar avec 17 organisations de gauche durant les trois jours qui précédèrent ton procès.

S.L. C'est vrai. Et nous y sommes assez bien parvenus. Mais notre but, et cela avait toujours été celui d'une partie du S.M., était de voir en quelque sorte la justice se mordre la queue. La critique d'un justiciable envers la justice n'a en définitive que peu de poids. On peut à la limite se dire que le justiciable se venge et qu'il n'est pas objectif. Tandis qu'une critique de l'institution venant de l'intérieur, d'un magistrat lui-même, c'est une autre histoire. La critique prend tout de suite une autre dimension.

Q. En définitive, tu reproches au S.M. de ne pas avoir été jusqu au bout des accusations qu'il porte pourtant publiquement contre la justice.

S.L. Absolument. La justice est monopolisée par la bourgeoisie, puisque, chacun le sait, et les assises de Colmar l'ont bien démontré, elle sert uniquement à réprimer les plus pauvres. La sévérité des sentences est toujours inversement proportionnel à l'épaisseur du portefeuille. Cette justice est donc pourrie. Il faut le dire et le dénoncer aussi longtemps que cela durera. Et tous ceux qui pensent ainsi, intellectuels, paysans, ouvriers ou magistrats doivent avoir à coeur d'agir de façon à mettre le plus en évidence possible les saloperies de cette justice. En cela le S.M. a trahi, me semble-t-il, l'une de ses principales missions.

Q. Et d'après toi, c'est par souci électoral ?

S.L. Evidemment.

Q. Qu'entends-tu précisement par là ?

S.L. J'entends par là que le S.M. a un bureau composé de membres élus et que le désir d'etre réélus les poussent à prendre en considération l'opinion souvent réactionnaire de ceux qui les éliront

Q. Mais ne vaut-il pas mieux avoir affaire à un bureau composé de membres, disons progressistes, quitte a ce qu'ils pactisent avec une base un peu moins avancée plutôt que d'avoir un bureau réactionnaire par exemple ?

S.L. J'avoue que les tactiques électorales m'échappent et m'emmerdent. Qu'est-ce que ça veut dire, en définitive, si le dit bureau est obligé pour être réélu d'adopter des positions contraires à ces conceptions politiques ? Si nous en sommes là, j'avoue que je préfére un bureau de droite poussé par une base de gauche à prendre des positions de gauche, plutôt qu'un bureau de gauche obligé par une base de droite à prendre des positions de droite. J'en ai rien à foutre, moi, et mes copains non plus, d'un magistrat qui me glisse au creux de l'oreille que la justice est pourrie. Ce que je souhaite, c'est qu'il ait le courage de le dire à ses collègues, ceux qui la rendent pourrie. Le reste, c'est du bla-bla-bla de salon. Les hommes-radis, rouges à l'extérieurs et blancs à l'intérieur, tu comprends, y en a marre. On s'est pas coupé du P.C. qui donne la recette du tiercé afin de plaire à ses lecteurs pour accepter de lutter avec des gens qui préférent se taire que de risquer de déplaire. En fait, le S.M. qu'il le veuille ou non, est appelé à pactiser avec l'institution justice. Il s'est rendu prisonnier de ce centralisme bureaucratique qui paralyse la plupart des groupes.

Q. Au C.A.P., n'avez-vous pas de bureau ?

S.L. Pas du tout. Chacun est libre de déplaire aux autres. Nul n'est prisonnier de la peur de perdre ses fonctions et ses responsabilités, puisque chacun partage dans la mesure de ses possibilités toutes les fonctions et toutes les responsabilité.

Q. Mais n'importe qui peut-donc se réclamer du C.A.P. ?

S.L. N'importe qui, en effet. Mais pour quoi faire ? Pour nous discréditer ? Et en définitive qui donc pourrait empêcher quelqu'un de se réclamer du S.M. du P.C. ou de l' U.D.R. ? Personne et certainement pas les bureaux politiques en question. Les bureaux politiques ne sont pas faits pour ça. Ils sont faits pour recréer cette hiérarchie si chère à nos sociétés actuelles. Un bureau ne sert qu'à rendre conservateurs ceux qui le composent, car on peut se prétendre de gauche et vouloir conserver les avantages qu'on trouve à le rester.

Au C.A.P. contrairement aux apparences nous risquons moins que partout d'être noyautés car nous n'avons jamais eu de noyau. Il y a bien quelques pépins qui apparaissent par ci par là, mais ils n'ont jamais le temps de grossir beaucoup.

Q. Peux-tu me donner une définition de la loi telle que vous la considérez au C.A.P. ?

S.L. On ne s'est jamais sérieusement consulté là-dessus. Mais je pense que nous serions assez d'accord pour dire qu'elle est un instrument au service de la classe au pouvoir, instrument plus ou moins répressif selon qui l'utilise.

Q. Justement. Il est utilisé par des magistrats. Hors vous êtes des détenus. Alors comment espériez-vous vous entendre avec le S.M. ?

S.L. Il est vrai que c'est une alliance pour ainsi dire contre nature. Les magistrats sont chargés d'appliquer la loi et nous de la subir. Apparemment, ces deux pôles extrêmes n'auraient jamais dû se rencontrer. Et c'est d'ailleurs pourquoi nous avons toujours refusé de signer le moindre communiqué commun avec le S.M. En réalité, si le S.M. avait fait comme nous abstraction totale de corporatisme nous aurions pu espérer nous rejoindre sur le terrain politique et définir concrétement ensembles, la société que nous souhaitons. Mais nous l'avons vu, le S.M., ne saurait aller jusque là sans se couper de cette majorité de magistrats qui n'aspirent qu'à ravauder le système judiciaire. Nous en revanche, n'étant élus par personne, nous n'avons point à abdiquer la moindre prise de position. Ce qui ne nous empêche cependant pas de prendre par ailleurs fait et cause pour nos camarades emprisonnés, dont l'analyse politique est souvent bien inexistentes.

Q. Et pour conclure ?

S.L. Eh bien, de même que pour Colmar, avec ou sans le S.M., disons que le combat du C.A.P. continue et continuera.

Interview de Serge LIVROZET:

CE JOURNAL EST SORTI GRACE A

LA COLLABORATION DE :

- **Jack ALBOUY, Les Baumettes**
- **Agnès BEOTHY, matr. 7660, Fleury**
- **Georges DAGNELIE, prisons belges**
- **Henri DAMIA, matr. 1077, Melun**
- **J.Pierre DELASPRE, matr. 782, Muret**
- **Primo GEROMETTA. matr.1372, Melun**
- **Marc GERIN, Fontevrault**
- **Freddy LAUMOND, M.C. de Loos**
- **Guy LAVIGNE, matr.3295, Varces**
- **Marc LEGER, mat. 175 328 La Santé**
- **Catherine LEGUAY, matr.9320 Fleury**
- **Jacques LESAGE, matr. 255, Caen**
- **Serge LIVROZET, matr. 1886, Melun**
- **Michel NEVEU, matr. 124.315, La Santé**
- **Michel PIAT, détenu à Fleury**
- **Ange RAULT, matr. 168.664, La Santé**

Et le loup se fit agneau.

. . . C'est pour mieux te faire parler, mon enfant!

LORS DU CONGRES... AU PALAIS DE JUSTICE

Les membres du Bureau national nous ayant refusé officiellement la parole, pour protéger des intérets électoralistes, c'est sauvagement que nous avons décidé d'intervenir car nous avons certaines explications à fournir.

Nous venons d'entendre J.P. Michel, secrétaire du S.M. tout au long de la lecture du compte-rendu du bureau national parler longuement des pratiques des militants du S.M.

J'aimerai un instant m'apesantir sur ces «fameuses pratiques» car il ne suffit pas de se gargariser de mots faciles. Il faut avoir vu les magistrats du S.M. à l'oeuvre pour pouvoir en parler sans chercher à leurrer qui que ce soit comme cela vient de se faire ici.

Je commencerai par les pratiques de ces magistrats dans les tribunaux et je l'illustrerai notamment par un exemple précis, dont j'ai moi-même été le témoin et l'intéressée, puisque cet exemple est celui de mon jugement. F.V. Colcombet en était l'avocat général. Et F.V. Colcombet, président de ce syndicat, professant de belles théories sur la justice qu'on lui fait rendre, y a tenu au cours de son réquisitoire, des propos qui valent la peine d'être entendus par tous ici :

Il prétendait tout simplement que mon lourd passé de récidiviste faisait de moi une «irrécupérable» (ça me soulage tout de même), qu'il faudrait «que mon avocat soit muni de beaucoup de talent pour me trouver des circonstances atténuantes et que, vue la situation de mon casier une «lourde sanction s'imposait» !

Alors, les fameuses pratiques des militants du S.M. c'est cela ?

J.P. Michel a également mentionné l'affaire Serge Livrozet et les assises de la justice à Colmar !

Messieurs les magistrats, vous avez une façon «magistrales dirais-je de ne pas rendre aux choses leur place véritable Serge Livrozet n'a jamais demandé à des magistrats de venir témoigner à son jugement. Ce sont des magistrats du S.M. qui le lui ont proposé !

Sans doute que ce cri de «pourriture de justice» correspondait à ce qu'ils disent et vivent quotidiennement. Sans doute voulaient-ils aller jusqu'au bout de leurs engagements et venir dire dans le lieu sacro-saint où se rend la justice, ce qu'ils se contentent d'écrire ou de dire dans d'autres lieux, car ils estimaient que la justice peut et doit être contestée, aussi par ceux-là même qui la rendent.

Mais il y avait les futures élections ! (et je n'exagére rien, c'est un argument qui m'a été avancé par certains magistrats avec lesquels j'ai longuement débattu de la question), et il y avait l'appareil syndical !!!

Or, si être syndiqué signifie mettre ses idées au ranCart pour se conformer à la ligne du syndicat, moi j'affirme que je préfére rester fidèle à mes idées plutôt que de les renier lachement ainsi. Le sens de mon combat, ce sont les idées pour lesquelles je me bat et non pas certains intérets à protéger.

Alors, c'est cela les fameuses pratiques des militants du S.M. ?

J.P. Michel a également mentionné la décision d'E. BLOCH de venir témoigner au jugement de S. Livrozet et de la «demande» qui lui avait été faite par le bureau de ne pas s'y rendre. Je trouve J.P. Michel bien discret avec les mots ! Il n'a pas été «demandé» à E, Bloch de ne pas s'y rendre. Ce sont d'odieuses pressions qui ont été exercées à son encontre, et par ceux-là même qui avaient proposé spontanément à S. Livrozet leur témoignage !

Et vous prétendez défendre la liberté individuelle et la liberté d'expression ? De qui vous moquez vous ? Suffit-il d'être syndiqué chez vous pour que ces libertés fondamentales soient remises en cause et qu'on y emprisonne ses membres les plus combatifs et les plus fidèles à leurs idées aussi surement que dans une prison ?

Alors, c'est cela les fameuses pratiques des militants du S.M. ?

On a remercié, tout à l'heure, les participants à la réunion publique organisée au sujet de l'affaire Dujardin. Mais on a tout simplement oublié de dire qu'on en avait ni plus ni moins vidé les membres du C.A.P. sous un prétexte remarquable : leur présence présentait un risque de cission pour le S.M. !

Alors, c'est cela les fameuses pratiques des militants du S.M. ?

Messieurs les magistrats du Syndicat de la Magistrature, de qui vous moquez-vous ?

TURE.

Cessez donc un peu de vous gargariser de mots et d'essayer de passer pour ce que vous n'êtes plus ! Vous êtes à présent comme ces chiens qui aboient mais ne mordent pas. Vous vous contentez de prises de positions, de déclarations, même en plein accord avec le C.A.P. durant les révoltes, mais quels moyens vous donnez-vous pour que change réellement ce que vous tentez timidement de contestez ? C'est la justice «pouvoir d'Etat» qui vous dérange, pas la Justice en soi, telle qu'elle est conçue dans vos esprits pour mieux assurer le service de vos nobles fonctions

Vous prétendez rendre la «justice» au Peuple ! Quelle belle lithanie ! Mais le peuple n'a rien à faire d'une justice aux lois bourgeoises, créées il y a un siècle et demi par Napoléon le pourri ! Vous êtes comme Mitterand et la clique de l'union de la gauche qui prétendent rendre l'économie au peuple. Le peuple n'en a que faire de toutes ces «bonnes intentions». L'économie ? La justice ? C'est lui même qui s'en chargera pour que sa révolution ne soit pas, comme certaines dont nous avons l'exemple, à refaire !

Vous n'êtes, comme l'union de la gauche, que des sociaux-démocrates et le C.A.P. se soucie fort peu, par ses propos, de risquer l'interruption d'un dialogue avec des gens comme vous, capables de faire d'aussi graves concessions à leurs idées, par simple souci électoraliste !

Pour le C.A.P. : Catherine LEGUAY.

Cet enfer du silence qui fait peur à n'importe quel humain, rien que d'y penser cela vous fait frémir que de rentrer dans cet enfer terrible où la mort est la meilleure solution car pour certains passer beaucoup d'années enfermé dans cet endroit ou l'on rentre comme un agneau mais on en sort comme un lion enragé, cet endroit, ce trou sans fond, cette nuit sans lumière, car la vie que vous y menez n'est guère bonne.

Y passer de longues journées à écrire à votre famille que vous adorez et qui vous a peut-être oublié, ou a votre pauvre mère malade qui peut d'un jour à l'autre mourir dans la faim et la misère, toutes les larmes que vous versez pour elle le soir dans votre lit, en cachette de vos camarades de cellule car vous avez quand même de l'orgueil mais vous ne dîtes rien car vos copains vous considérent comme un truand. Même si vous ne leur dîtes pas ils savent très bien ce qui se passe en vous et vous comprennent car eux aussi ils ont les mêmes malheurs que vous, c'est d'ailleurs pour ça qu'ils s'en aperçoivent et sans vouloir ils vous consolent de tout leur coeur et à vous ça vous soulage car vous aussi un jour vous en ferez autant pour eux et ainsi de suite. Tout cela détruit n'importe quel homme qu'il soit fait solide et grand, il sera pas détruit physiquement, mais il le sera moralement. Tout ça personne parmi ces bourgeois n'y pense car eux ils s'en foutent complétement. Ils sont heureux, ils mangent bien, ils dorment dans de beaux lits, ils sortent avec de belles bagnoles, ils ont de belles femmes ou alors ils paient pour aller avec elles, mais eux, quand ils font une connerie, ils n'auront rien car ces messieurs sont importants et un simple coup de téléphone arrange l'affaire. Hé oui ! On vous dira que c'est de l'argent qu'ils ont gagné à la sueur de leur front. Laissez-moi rire. Quand je vois ces braves salauds, car s'il y avait une justice elle devrait être pareille pour tout le monde mais pas rien que pour vous qui êtes une poussière dans un tas de sable, et autour de gros pavés qui le retient. Et bien ces pavés, ce sont de gros bonnets, oui, c'est eux la société, c'est eux qui décident, c'est eux qui vous enferment et ça on pourra rien y faire tant qu'il n'y aura pas une vraie JUSTICE.

Jean-Marc TORRECILLAS

*

REVOLTE ET REFORMETTE

La révolte des détenus de la maison d'arrêt de Melun, constitue une nouvelle preuve du refus ou de l'incapacité du gouvernement à tenir les promesses mirifiques faites durant l'été.

La maison d'arrêt de Melun compte 90 pour cent de prévenus, c'est à dire des prisonniers présumés innocents. Ils font partie de ces 50 pour cent de détenus, dont tout le monde, directeur de la prison y compris, s'accordait au mois de juillet, au moment des révoltes en chaîne, à reconnaître qu'ils n'avaient rien à faire en prison. Alors qu'y font-ils ? Où sont les réformes ? Le casier judiciaire ? L'interdiction de séjour ? Le droit à la sécurité sociale pour la famille et enfin le droit au statut de travailleur ?

Déjà cet été, le C.A.P. assurait qu'il y aurait d'autres signes de mécontentement de la part des détenus. Melun en est un des premiers. Nous accusera-t-on encore une fois d'en être les instigateurs ou bien le gouvernement aura-t-il enfin le courage d'admettre que sa politique d'attente est la seule responsable de ces marques de désespoir et de révolte.

Le C.A.P.

Face aux mesures sociales visant à assurer l'allocation chômage aux détenus libérés, le C.A.P. tient à rappeler que les prisonniers tout au long de leur peine, sont employés comme des ouvriers ordinaires contre un salaire dérisoire et ne bénéficient jusqu'à présent d'aucun avantage social. Ce n'est donc jamais là qu'une mesure de droit économique et social, qui doit aboutir à terme à la reconnaissance pleine et entière des prisonniers comme travailleurs normaux dans la société. Par conséquent, la mesure annoncée ne doit pas être considérée comme une aumône mais comme un droit que les détenus se sont battus pour obtenir.

Le C.A.P.

Dernières nouvelles de la bourgeoisie humanitaire. Dans sa descente aux enfers du peuple, le président GISCARD n'en finit pas de se pencher. Il vient de décider que les détenus libérés après avoir purgé leur peine et qui ne trouveront pas de travail, auront droit aux allocations-chômage. Autrement dit jusqu'ici, ils n'y avaient pas droit. Autrement dit jusqu'ici, la condamnation ne suffisait pas. La détresse était nécessaire, une fois la peine accomplie. La férocité imbécile de cette société me surprendra toujours. C'est pas difficile d'avoir l'air libéral, hein, m'sieur Giscard d'Estaing ? Quand même, mon jeune ami, quand même, faut que je marche contre les préjugés. Les gens aiment bien voir les pauvres gens s'enfoncer dans le malheur, récidivistes qu'ils les appellent alors, et c'est bien confortable l'idée qu'il y a des récidivistes. Foutre un homme à l'eau, ça fait du bien, mais lui donner des coups de pelle sur la tête quand il refait surface, c'est ça, le bonheur !

D.D.T

Des maisons d'arrêt, des centrales ont, comme une traînée de poudre, brûlé au cours des émeutes de juillet 1974. Devant le coût des dégâts -et surtout voulant se protéger d'autres- le gouvernement alloua aux détenus des établissements restés calmes quelques remises (minimes) de peines et, aux réglements pénitentiers certaines réformes.

Si les réformes aux établissements pénitentiers ont un caractère social, il ne faut pas oublier que celles-ci laissaient entendre «que les barreaux allaient se dorer mais ne pas s'ouvrir pour autant».

Regardons ces réformes souhaitées par le gouvernement, acceptées par le Ministère de la Justice et, intentionnées par Madame Dorhlac. Nous voyons -nous détenus- de l'application, une totale nullité qui nous fait compremdre qne les incendies n'ont servi à rien.

Là est la question anxieuse des détenus. Oui, anxieuse car au fond, ce n'est pas avec la joie au coeur que l'on détruit. Les choses réclamées étaient celles-ci : le respect de la loi aux libertés conditionnelles, les permissions élargies, les parloirs libres,, la lecture payée (journaux et revues) libre et non censurée, les autorisations d'écrire librement mais sans contrôle de la censure, le respect des mutations -en temps régulier- des peines accesoires de la tutelle. Or... oui or, les autorités ainsi que je l'ai déjà écrit, ne se penchèrent que sur les barreaux dorés oubliant que cette chose, dans l'état actuel des pénitentiers, était impossible... Oui, je souligne impossible.

La politique sociale ne peut avoir lieu dans les prisons tant que la gent «maton» ne sera pas détruite.

Pour les détenus il est nettement vu que les jeunes et nouveaux gardiens ne se sont enrôlés dans cette profession que pour éviter de tomber dans le chômage. Imbus de leur uniforme couleur ciel d'été nocturne parsemé d'étoiles, ils se voient en supérieurs.

les anciens, là est la pire crise.

Ces messieurs ont connu les sabots, la cagoule, la loi du silence et la schlague, ô combien par eux regrettés... Mais il leur reste une arme, celle de l'anti-détenu, celle du non respect des lois votées.

Si le gouvernement désire instaurer dans l'intérieur des prisons un caractère social, qu'il commence, plutôt que de voter des lois, à retirer tous ces agents et les remplacer par un personnel à la hauteur. Alors là, ces lois ne seront plus à voter, les incendies ne seront plus que mauvais souvenirs et les prisons -où certains purgent lustres et decennies- ne seront plus problème gouvernemental.

Gène DIV

AUTRES PRISONS

FOYER

Etant sorti depuis 2 mois des Baumettes, après 7 ans de détention, dont 5 a Nimes, j'ai pris conscience qu'il ne fallait pas rester passif dès que l'on avait franchi la barrière du monde carcéral, et que cela devait être justement le moment de continuer la lutte en pensant que des centaines de camarades crèvent dans le pourrissoire des taules. Il ne faut pas penser qu'à son propre problème ; d'autres luttent pour obtenir le droit de liberté ; nombreux sont assassinés par des juges d'instruction ou par le rouleau compresseur des flics.

Donc j'ai décidé de lutter au C.A.P., à côté de camarades se sentant concernés par la répression de la Justice, et par des actions diverses, actives parfois dénoncent les crimes, les abus de jugements. Mais bien sûr ces actions sont parfois bien gênantes, n'est-ce pas Madame la Justice ? Et eux aussi subissent la répression, par des interpellations illégales. Donc considérons que la liberté d'expression devient interdite de par l'abus de pouvoir du Prince Poniatowski qui se prend pour César. Monsieur exprime le voeu de sécuriser le citoyen par des opérations de répression, notre Giscard nous intoxique par sa pédagogie fasciste, tout cela de la frime ! Avec les tranquilisants de Madame Dorlhac qui avec ses pauvres sabots ne comprend rien aux problèmes pénitentiers, et le grand guignol de Lecanuet : beaucoup de théories, beaucoup de projets mais un petit gâteau en chocolat de fin d'année. Combien de permissions accordées sur une population pénale de 20 à 30 milles détenus ? 100 ? 200 ? Après cela on a la conscience bien tranquille, l'on fait la grosse bouffe de fin d'année. Mais pendant ce temps des hommes, des femmes, subissent le sadisme des pauvres types de matons. D'autre part, j'attire l'attention sur un problème dont tout le monde se moque. Celui de la sortie de prison, Bien sûr, me direz-vous, il y a des foyers qui prennent en charge des détenus et leur assure le gite et le couvert, ou lui trouve du travail. Et comment s'appelle ces organismes ? «Armée du Salut, Croix rouge française, Secours catholique» etc... Des foyers ? Oui. Mais foyers-prisons, avec toutes les méthodes répressives engendrées par des réglements : ici défense de fumer dans les dortoirs sous peine de renvoi ; défense de boire sous peine de renvoi, défense d'avoir des relations sexuelles avec une femme sous peine de renvoi. Les femmes sont strictement interdites. Défense d'exprimer des idées politiques sous peine de renvoi. Tu dois travailler dans un délai de temps précis, sinon la porte car nous, foyers, notre rôle est de nous charger de réinsertion sociale. Mais que signifie ce mot ? Donnez-moi une explication Messieurs-Mesdames prétendant faire de la pédagogie ou mieux éducateurs ! Educateurs de quoi ? Donc, Messieurs-Mesdames, je désire démolir, abattre votre esprit de charité, de samaritain en vous prouvant qu'il est possible de vivre sans l'aumône on s'en fout de vos conceptions déguisées de prêcheurs, sous la forme de rachats. Nous voulons vivre. Oui vivre ! Avoir le droit de pisser où l'on veut, de vous pisser sur la gueule si on a envie. Et je souhaite que tout homme, toute femme concernés par ce problème m'écrive et je leur expliquerai ma lutte dans ce sens.

Je désire créer une communauté autogérée par toute personne ayant subi la répression. Prison-Hôpital-Asile, etc, et pour cela il nous faut un peu de fric pour commencer. Trouver une grande ferme dans les environs de Paris. Donc, je lance en sorte une souscription à toutes les personnes conscientes,pour la création d'une nouvelle forme de liberté. Prendre conscience ainsi que notre vie doit être une lutte sans merci contre le pouvoir, les exploitateurs : principalement les patrons, les assistantes sociales (briseuses de ménage entre autre), les organismes subventionnés par les pouvoirs publics. Lutter contre cette société dont nous sommes les pestiférés. les déchets comme on dit. Lutter pour défendre nos droits sociaux, lutter, toujours lutter pour éviter d'être bouffé, lutter pour défendre nos camarades.

Si vous désirez nous aider, prenez contact avec le C.A.P.

Alain.

D'une A.P. à l'autre

On parle beaucoup de l'Administration pénitentiaire. Mais on oublie souvent qu'en France ou dans d'autres pays, il y a d'autres prisons. Et c'est de celles là que je vais vous parler et je l'ai sur le coeur depuis des années. Quand je dis «des années» j'ai l'impression d'avoir la quarantaine et pourtant je n'ai que 23 ans, mais, avec la vie que j'ai menée depuis ma «tendre enfance», j'ai vraiment la sensation d'en avoir 20 de plus.

Je suis née à Saint-Vincent-de-Paul. J'ai été abandonnée à 2 mois, le jour de Noël à la porte de l'Assistance Publique, à 9 heures du matin, avec un mot sur mes langes comme quoi elle me laissait à l'A.P. jusqu'à mes 21 ans. Donc 21 ans de souffrance et surtout d'injustice, et j'ai vécu dans ces conditions en marge de la vie et de la société.

MAIS, pourquoi ma mère m'a-t-elle laissée seule ainsi que mon jeune frère face à cette pourriture de société ?

Je ne connais pas la réponse que ma mère pourrait donner, mais je vais essayer de répondre pour elle. Parce que :

- Elle était ouvrière, elle ne pouvait élever ses enfants, manque de pognon.

- Il n'y avait pas la contraception de maintenant.

- Il n'y avait pas l'avortement.

Voilà, c'est tout simple. J'aurais pu ne pas venir sur terre et ainsi ne jamais être tentée de juger ma mère. Mais, j'y suis venue et j'ai succombé, moi aussi, à cette tentation avant de comprendre enfin qu'elle part de responsabilités porte cette société répugnante.

J'aurais aimé comprendre tout ça à l'âge de 10 ans :

- ça m'aurait évité de la maudire et d'être malheureuse de ne pas être comme les autres.

- ça m'aurait évité de connaître l'autre A.P. (administration pénitentiaire).

- ça m'aurait évité de connaître la DROGUE au point de me faire du mal pour le restant de ma vie.

Je remercie tous les amis qui m'ont aidée à prendre conscience de ces problèmes humains dont la société fait tout pour rendre les individus seuls responsables, comme si elle n'y était pour rien.

Je n'en suis évidemment qu'au début de tout ce je voudrais comprendre, tout ce que mon «éducation bonne soeur» et les connaissances institutionnelles dont on m'a bourré le crâne m'empêchent encore de réaliser et d'analyser.

J'engage tous ceux qui, comme moi, sont encore victimes de certaines contradictions forgees par le système à ne pas hésiter à les remettre en cause dans leur vie de chaque jour, aussi bien en paroles que dans leur comportement.

C'est la condition indispensable de notre LIBERATION.

Muriel Raimbault
B. B. en peluche

l'autre façon d'être un éducateur, en PRISON

Trop souvent, pour ne pas dire toujours, l'honnête citoyen, le bon contribuable croit qu'il n'existe qu'une façon d'être un prisonnier. Pour lui, ce dernier est un homme qu'on parque derrière des murs, des barreaux, dans une solitude sordide, privé de ses libertés, En réalité, pour moi, après une dizaine d'années passées dans ces conditions, ma vraie période d'homme prisonnier n'a fait que commencer le 25.5.69 : jour de mon élargissement.

Aussi paradoxale que cela puisse paraître, je ne me suis jamais senti aussi privé de mes droits, de mes libertés que depuis cette date. A cela il existe deux raisons principales. La première de ces raisons est que je suis interdit de séjour dans un grand nombre de villes, la seconde, c'est le casier judiciaire que je traîne derrière moi comme un boulet, me privant de tout espoir d'obtenir un jour, un emploi autre que celui de me voir exploité.

On n'en est plus à polémiquer sur la justice de classe qui existe et est notoirement reconnue. L'affaire Rives-Henry ou encore celle des Frères Villots et c'est pourquoi j'appelerais l'interdiction de séjour -qui n'est pas une condamnation en soi : elle n'est jamais infligée seule, c'est une peine supplémentaire- la peine des pauvres. En effet, si vous n'avez pas les moyens de vous offrir un maître du barreau pour vous sortir des traquenards du code pénal ou pour graisser la main à qui de droit, vous vous verrez infligé quelques années de cette I.S.

En fait, dans la pratique, qu'est-ce que c'est ? Si nous prenons mon cas qui est celui de presque tous les I.S., c'est m'interdire un certain nombre de villes : celle où je suis né, celles où j'ai subi des condamnations, celle où j'habitais avec ma famille avant mon arrestation. C'est donc me priver du droit qu'a tout être humain d'avoir une cellule familiale. C'est aussi dans certains cas priver un père de ses enfants et de sa femme pour l'exiler dans des lieux bien déterminés. C'est donc en clair, préparer un récidiviste car quel père ne voudra pas revoir les siens de temps en temps s'il ne peut, faute de moyens financiers et matériels, faire venir sa famille auprès de lui ?

C'est pourquoi cette peine est hypocrite, injuste, inhumaine et que nous lutterons tant qu'elle existera, pour sa suppression pure et simple.

Peut-on prendre au sérieux tout ce qui est soi-disant mis en place pour la réinsertion sociale des anciens prisonniers ? Non ! Car depuis le 25.5.69., jour de ma remise en liberté, j'ai du contacter quelques cinq cent entreprises, travailler dans une trentaine avant de me voir, à chaque fois, licencié pour différentes raisons. Comme exemple, je ne citerai que mon dernier emploi : j'ai été engagé le 26 août 74 en qualité d'éducateur par le chef de service de l'oeuvre Jeanne d'Arc à Orléans. Cela sans contrat d'embauche comme le prévoit pourtant les conventions collectives de 1966. Mais que dire ? Sinon me taire car il me faut absolument travailler. Quatre jours avant ce qu'il croit être la fin de ma période d'essai, ce même chef de service me convoque pour me demander de prendre un congé le jour même car, «paraît-il, j'aurai un passé chargé, une condamnation récente, et il lui faut prendre des renseignements sur moi au commissariat de police ainsi qu'au Palais de justice». Tout cela se produit le 14.10.74. En réalité, le 15.10.74, le chef de service impose une réunion à toute l'équipe éducative de cet établissement.

De cette consultation, il en découle le vote suivant : 2 éducateurs pour mon renvoi, 2 contre, 1 neutre. Le 16.10.74 je suis donc licencié et pour ce faire, je reçois en deux jours, trois lettres de licenciements avec des motifs différents. Je me dois de noter ici la seconde qui explicite très bien la pensée de ces «éducants» : «une affaire judiciaire vous concernant et pour laquelle vous avez été condamné n'est pas compatible avec les fonctions que vous exerciez au foyer». Je tiens à préciser qu'à cette «consultation» il me fut expressement demandé de ne pas y assister. Cela dans le seul but de pouvoir statuer sur mon sort sans avoir la moindre défense opposante à combattre.

Je m'élève avec force contre ces méthodes ignobles qui consistent à aller puiser des renseignements auprès des services de police avant l'embauche ou même après celle-ci, par certains employeurs. Ce licenciement que je trouve abusif m'amène à me poser quelques questions d'ordre personnel mais aussi d'ordre général.

L'interêt des jeunes pensionnaires de ce foyer a-t-il vraiment pris en compte dans cette affaire et aurait-on pensé à les consulter ?

Peut-on prendre au sérieux toutes les promesses faites par le gouvernement en ce qui concerne la réforme pénitentiaire ?

Que peut-on penser d'une équipe «éducative» qui accepte de parler de licenciement d'un de ses membres en son absence. Ne doit-on pas plutôt voir là une déformation professionnelle d'un chef de service qui a été mis à la tête d'un foyer de jeunes pupilles de l'état alors qu'il a fait l'école de l'éducation surveillée... à moins qu'il ne s'agisse d'un foyer devant fabriquer des délinquants !

En réalité mon licenciement, pour moi, ne tient qu'à trois faits : celui d'être un ancien prisonnier de droit commun, celui d'être un militant du C.A.P. et celui d'avoir suivi le même chemin que mon ex-chef de service, mais en tant qu'éduqué. D'abord dans le centre d'observation de Savigny sur Orge, puis à l'institut pédagogique d'éducation surveillée de Saint-Jobard dans la Loire et enfin à la maison d'arrêt de Fresnes pendant de longues années. C'est à dire, les trois établissements où ce chef de service a appris son métier d'éducateur. La paralléle existante entre nous deux, lui a peut-être éprouver un sentiment de négation dans son rôle d'éducant. Il fallait à cet homme du courage, de l'honnêteté et une confiance en soi pour accepter de me voir à un niveau identique au sien. Ces trois qualités il ne les a pas eu et c'est pourquoi il faut s'inquiéter du sort des jeunes qui sont sous la responsabilité d'un tel personnage.

Educateur ou garde-chiourme ?

Je vote pour garde-chiourme !

Gérard CHAOUCH
C.A.P. Orléans.

(Suite de la Page 5

NOUVELLES DE FLEURY.)

et des moyens de lutte pour empêcher d'autres, annonçant aussi qu'au même moment a lieu devant le ministère de la justice une manifestation de solidarité et réception d'une délégation du C.A.P. et familles de détenus par les services de Mme Dorlhac, nous sommes embarqués par la gendarmerie mobile. Dans le panier à salade, ces messieurs déclarent avoir été «traumatisés» la veille par les propos tenus par des femmes dont ils ont opéré le transfert, n'en avoir pas dormi de la nuit, et ne pas comprendre que nous soyons solidaires (comme si les propos qu'ils tiennent dans leurs corps de garde étaient tellement raffinés et astucieux). Comme nous faisons valoir la légalité de la manifestation que nous annonçons et notre détermination à ne pas nous laisser faire, nous sommes assez vite relâchés et revenons gueuler la vérité devant la porte de Fleury ; mais ces messieurs nous fouillent nos affaires et se livrent à des manoeuvres d'intimidation sur des familles de détenus arrivées en retard pour la visite en leur interdisant l'accés à l'audiophone.

APPEL A TOUS LES CAMARADES ET FAMILLES DE DETENUS :

Il est possible de lutter : solidarité, détermination et courage sont payants. Ne disons pas : «on n'y peut rien, la Loi, c'est la Loi». Sachons que nous pouvons, en le voulant inverser le rapport de force : il y a actuellement, 29 000 détenus en France ; chaque année, 100 000 passent par les prisons. Si on compte leurs familles et amis cela fait un MILLION de personnee concernées, au minimum ; si nous tous, nous savons lutter et gueuler, la PRISON TOMBERA !

C.A.P. Fleury.

Les détenus asilés, victimes de cette société incurable, et tous ceux qui auraient des informations sur les asiles de sûreté de Sarreguemines, Haguenau, Montdevergues, Chateau-Thierry, Henri Colin peuvent nous les communiquer en écrivant au C.A.P. ou en se rendant à une des adresses mentionnées sur le journal.

(Voilà plus d'un an déjà que nous avons plublié les premières revendications des anciens détenus rassemblés au sein du C.A.P
Il nous semble utile de les rappeler.)

SUPPRESSION

- de la garde à vue
  cf. «CAP» n° 13
- de l'interdiction de séjour
  cf «CAP» n° 2
- du casier judiciaire
  cf. «CAP» n° 2
- de la peine de mort
  cf «CAP» n° 3
- de la prison à vie
  cf. «CAP» n° 3
- de la tutelle pénale (relégation)
  cf. «CAP» n° 3
- de la contrainte par corps et aménagement des frais de justice
  cf «CAP» n° 2
- du mitard

de la censure
droit à la correspondance libre
cf «CAP» n° 5

Réorganisation du travail en prison
cf «CAP» n° 4

salaire minimum égal au SMIC
Sécurité Sociale pour la famille
Certificat de travail à la sortie

- Généralisation de la formation professionnelle durant la détention
- Droit au parloir libre
  cf «CAP» n° 5

Droit a des soins médicaux et dentaires corrects
cf «CAP» n° 6

- Droit de recours et de défense des détenus devant l administration pénitentiaire (prétoire, libération conditionnelle, mesures de grâce etc.)
  cf. «CAP» n° 10
- DROIT D'ASSOCIATION A L'INTERIEUR DES PRISONS (moyen essentiel de faire valoir les revendications précédentes)
  cf «CAP» n° 7

et, bien sûr, SUPPRESSION de la PRISON !

VOIR «CAP» N° 9

Cette liste n'est pas limitative, elle appelle de la part de tous commentaires et suggestions

BRUTALITÉS EN CHAÎNE A LA PRISON DE BESANCON.

Depuis les événements, la division 1 a été créée pour recevoir les «sans logis» des centrales détruites. Un chef VAN den BROUKE en a l'entière responsabilité. Il se vante même d'avoir CARTE BLANCHE. Il s'en sert car sur 120 détenus, une vingtaine n'ont pas été frappés. environ.

Cela va de la bousculade, insultes au passage à tabac. Mais le 5 novembre toutes ces saloperies ont été dépassées. Entre 20h et 22h, 3 détenus : la 10, mon voisin DEROME roué de coups, la 16 ou la 15, forcé de se mettre a genoux et roué de coups : lui ont fait baisser le pygama afin de lui enfoncer une carotte dans le fondement ; BARTHELEMY, la 23, avec lui cela a été l'apothéose. Il a pris trois dérouillées coup sur coup avec comme entr'acte : la première fois un surveillant s'est fait SUCER, deuxième entr'acte, ils lui ont enfoncés deux stylos billes dans le cul à coups de pieds. Un surveillant sur les trois est en prison, arrêté. Une enquête est faite par un inspecteur de la pénitentiaire. Impossible de le voir bien entendu. Pour avoir des informations plus complétes, essayez de voir le docteur par qui cela s'est su. L'aumonier lui est interdit de séjour dans la division. De nombreuses menaces de mort ont circulé pour tous les détenus qui parleraient ou feraient savoir ce qui se passe ici.

VAN den BROUKE s'est vanté auprès d'un copain que tous ceux qui écrivent ou disent du mal de lui à l'inspecteur des prisons, qu'il allait se débrouiller pour les avoir avec lui à CHAUMONT et que là ils paieraient.

J'ai écrit plusieurs lettres aux autorités, aucune n'est partie. Toutes sont bloquées, même celles pour le parquet de Besançon.

Gardez ma lettre car si à Chaumont on me touche je sais que je prendrais des coups mais il y en a un ou deux qui vont se souvenir de moi!

Où est la dignité humaine ?

Maurice HANNETON

ooo

DU POURRISSOIR DE MENDE

«Que se passe-t-il exactement derrière les murs de cette vaste enceinte ? L'administration pénitentiaire garde là-dessus un silence qui permet toutes les hypothèses» (le Figaro du 22 avril 74).

Ce silence, l'administration pénitentiaire n'est pas seule à le garder...

Enfin ! L'on ne laisse pas crier dans ses rues, même si l'on se taxe de libéralisme : «A Mende, on tue, on torture, on assassine» si ce n'est pas la vérité ! L'on ne permet pas que des témoignages soient publiés, que des débats se tiennent, que des articles paraissent si tout ce que nous publions disons et diffusons est diffamatoire : la loi est là pour empêcher que de tels faits se produisent !

Ou alors de laisser se propager de telles rumeurs est une preuve d'inconscience : inconscience du ministère de l'Intérieur qui devrait nous interdire, inconscience du ministère de la Justice, inconscience de nos élus locaux (en particulier de la part de Messieurs Tremollet de Villiers et Blanc).

Inconscience d'avoir refusé d'ouvrir une enquête publique demandée à la fois par le personnel de surveillance et par le Comité d'Action des Prisonniers. Fallait-il donc qu'il y eut quelque chose à cacher ou bien n'était-ce que du mépris pour d'anciens détenus ? Le fait est que le silence soigneusement entretenu n'à abouti qu'à envenimer les choses.

Pour la seconde fois, nous demandons aux autorités compétentes que cette enquête publique soit ouverte ! Aujourd'hui, partout en France, personne n'ignore qu'à Mende, il existe un BAGNE.

Prenez donc vos responsabilités comme nous prenons les nôtres qui pourraient nous ramener à Mende un certain 14 juillet

C.A.P. Mende

INTERNATIONALE DES TAULARDS

allemagne

Dans nos pays où la bourgeoisie ne réussit encore à se maintenir que par la violence de plus en plus généralisée, la République Fédérale Allemande montre l'exemple. Après avoir tué Holger Meins dans ses prisons, sa presse mentionne à nouveau les membres du groupe Meinhoff-Baader, détenus pour «appartenance à une organisation criminelle» selon la criminologie officielle et pour «menées subversives». Elle refuse de parler de prisonniers politiques. En les identifiant avec des délinquants de droit commun, la R.A.F. a cette fâcheuse tendance à adopter un principe pratiqué par les régimes totalitaires... Quand les bourgeois font état de «terrorisme», il n'est pas inutile de nous rappeler que c'est ainsi que la Gestapo désignait les résistants au nazisme, et c'est en ces termes que «certains» Français parlaient des combattants algériens...

Depuis que la torture et la manipulation sont devenues des sciences exactes, l'impérialisme se defend dans les métropoles par des moyens plus sophistiqués que ceux utilisés au Vietnam ou au Chili. La répression se fait plus subtile car presqu'invisible. Ainsi la R.F.A. peut se permettre de signer la Convention Européenne des Droits de l'Homme tout en appliquant la «psychologisation» des prisons. Le lavage de cerveaux n'est de la fiction que pour ceux qui ignorent l'existence des nouveaux tortionnaires en blouse blanche...

Depuis 1971, l'armée britannique s'est servie des prisonniers de l'I.R.A. pour procéder à différents tests... Tout ceci n'est donc pas nouveau. En 1973, les directeurs de prisons et les flics «anti guerilla» ouest-allemands se réunissent pour définir dans quelles conditions ils vont se servir des recherches sur le comportement qui se perfectionnent, comme par hasard, à l'Institut de Recherches de la clinique de Hambourg. Celles-ci s'effectuent sous la direction de Jan Gross, spécialiste qui ne négligera pas d'apporter ses compétences lors d'un congrès de l'OTAN en avril 1974.

De quoi s'agit-il en particulier ? Tout simplement de l'isolement et de la privation sensorielle !

Cette torture est dite «propre» car elle a cette particularité de détruire l'homme sans laisser de traces sur sa peau, mais elle détruit :

- Le prisonnier va souffrir d'un syndrome cérébral (détérioriation des fonctions mentales) qui va le rendre docile et malléable. Voisi ce qu'en dit le Dr. Von Seckendorf : «...cette méthode d'isolement est une forme raffinée et nouvelle de torture, appliquée au Brésil notamment, qui a pour effet de placer le sujet dans un état de sujétion tel qu'on ne l'a jamais connu, même à l'époque du nazisme».

Ce procédé est très efficace lors des interrogatoires : le torturé, affamé d'un quelconque contact humain dit alors la vérité : il cherche à collaborer avec l'ennemi, tellement est grand son désir d'être avec des hommes...

- Le prisonnier en arrive ensuite à la déchéance physique et psychologique qui le rend indifférent à lui-même et à ses actes. Cette isolation acoustique et visuelle complète, donc une isolation sociale mène inévitablement à une déformation de la personnalité intellectuelle. Plus le climat sera anxiogène, moins le prisonnier réussira à lutter contre son angoisse et moins il arrivera à contrôler son angoisse et moins il arrivera à contrôler son activité mentale.

Parmi les effets immédiats de ces procédés barbares, on note les excès d'agressivité, le repli sur soi, les hallucinations. Ceci convient au» torticnraires capitalistes qui veulent faire croire au public que les militants de la Fraction Armée Rouge sont hallucinés et schizophrènes.

Les objectifs du pouvoir sont faciles à déceler : tout est mis en oeuvre pour que les prisonniers politiques de la R.A.F. deviennent des «objets» inaptes à se défendre lors de leur procès (qui aura lieu très prochainement).

Quoi qu'en pense Amnesty International, ces techniques sont l'illustration même de la fascisation qui s'accélère dans nos pseudos-démocraties. La dénonciation de ces nouvelles formes de tyranies et de tortures est indispensable.

Le Comité de Soutien aux Prisonniers Politiques en R.A.F. tient à vous avertir, vous réveiller, vous dégourdir, vous secouer afin qu'une mobilisation effective puisse faire face à ces menaces de répression et d'extermination de militants révolutionnaires. Face à la réaction, il s'agira de légitime défense.

Comité de Soutien
p/a Les Temps Modernes
26, rue de Condé
75006 - PARIS tél : 326-47-81

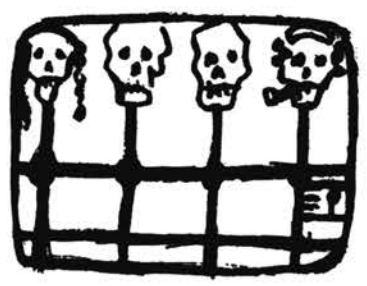

espagne

«(...). le 16 septembre 74, j'ai été arrêté par la police en sortant de mon domicile. J'ai été conduit à la direction générale de la sureté où j'ai été retenu cinq ou six jours - j'ai perdu la notion du temps - durant lesquels j'ai été maltraité : coups dans l'estomac, dans la poitrine et au visage.

Mais ce qui a été une véritable torture est que, depuis le premier jour, on ne m'a pas permis de dormir un seul instant. A cause des innombrables interrogatoires, mais surtout parce que quand j'étais dans le cachot, il y avait un garde permanent regardant par le judas et chargé de m'empêcher de dormir. Lorsque le tour de garde changeait, celui qui partait disait au nouvel arrivant : «qu'il ne dorme pas».

Pour y parvenir ils ouvraient sans arrêt les énormes verrous, donnaient des coups de pieds dans la porte, grattaient avec les bottes contre la porte constamment, criaient, et quand ils pensaient que cela ne suffisait pas ils rentraient après avoir auparavant manoeuvré les verrous en hurlant : «qu'est-ce que tu fais ?» ; je répondais que je ne faisais rien. Il repartait de la même façon violente.

Tout cela me rendait fou. Je souffre d'une maladie des yeux. Cette situation entraîna une telle tension que les vaisseaux sanguins de l'oeil éclatérent provoquant une hémorragie, noyant le fond de l'oeil gauche.

Avec la pression sanguine et la fatigue de ne pas dormir, j'avais l'impression qu'on m'arrachait les yeux et ma tête éclatait.

On me conduisit à la prison et j'exposai ma situation au médecin qui me donna un traitement.

Je suis resté deux ou trois jours en prison, on m'a ramené de nouveau à la «D.G.S.» où je suis resté jusqu'au 30 -je pense- date à laquelle je fus sorti, car j'avais perdu la notion du temps.

Dans cette seconde phase, j'ai été moins battu, il est vrai, mais ils ont intensifié les méthodes pour m'empêcher de dormir. Si bien que lorsqu'on me remit à nouveau en prison, je ne savais plus si j'étais de ce monde.

Antonio DURAN 26 novembre 1974.

italie

La mort d'une inconnue atteinte d'un mal indéterminé dans un établissement pénitentiaire au statut mal défini est en train de provoquer en Italie une émotion qui eût fort étonné Antonia BERNARDINI, cette romaine âgée de quarante et un ans, détenue pour avoir giflé un policier en civil. N'était-elle pas oubliée de Dieu et des hommes dans le sinistre asile de Pozzuoli, près de Naples ? On vient d'apprendre son «suicide» survenu le 27 décembre dernier dans d'horribles circonstances : attachée sur son lit, Antonia Bernardini réclamait de l'eau depuis plusieurs heures. Quand on s'inquiéta enfin de son sort, elle était morte, brûlée vive.

Deux enquetes -l'une judiciaire, l'autre administrative ont été aussitôt déclenchées, et le ministre de la justice a du s'expliquer à la télévision, tandis qu'à la Chambre des députés des parlementaires prenaient vivement à partie les autorités.

Pourquoi Antonia Bernardini croupissait-elle en prison depuis plus d'un an pour un motif aussi futile ? Pourquoi l'usage du lit à sangles, interdit par une circulaire ministérielle en février 74, est-il encore en vigueur à Pozzuoli ? Pourquoi ne s'est-il trouvé personne pour la secourir ?

Ce ne sont pas des questions sans réponse. Avec stupeur, les Italiens qui lisent les journaux commencent à comprendre le comment et le pourquoi. Ils découvrent l'existence de six asiles de ce type où sont détenues quelques deux mille personnes dans des conditions aberrantes.

On y raconte des histoires qui font dresser les cheveux sur la tête. Celle d'un berger sarde, par exemple, auteur d'un crime en 1931, qui n'a été libéré que quarante trois ans plus tard, car le séjour en manicomio n'est pas déduit de la peine de détention encourue.

Attacher un malade à son lit est souvent le seul moyen d'avoir la paix. Même si la raison invoquée, après la mort d'Antonia Bernardini est que «souffrant du délire de la persécution», il fallait l'empêcher de faire du mal à ss compagnes tout en la «défendant contre elle-même». A Pozzuoli, on en est encore à la préhistoire de la psychiatrie...

Encore faut-il remarquer que tous les pensionnaires ne sont pas forcément des malades mentaux. On y voit des détenus «ordinaires» qui se sont rebellés de manière un peu trop vive contre leurs gardiens. Etablissements hybrides, les manicomi cumulent les inconvénients de l'asile et de la prison. «On y est doublement puni, remarque un médecin, comme malade mental et comme criminel».

R.S.

IRLANDE

DES PRISONNIERS DE L'I.R.A. PROVISOIRE SE MUTINENT A LA PRISON DE PORTLAOISE.

La marée montante de revendications due aux conditions inhumaines et dégradantes sous lesquelles sont tenues les prisonniers de l'I.R.A. provisoire dans la prison de haute sécurité de Portlaoise (Irlande du Sud) a atteint son point culminant le dimanche 29 décembre. Ce jour-là, 140 détenus, prenaient le contrôle de la prison et gardaient en otages 17 matons durant plusieurs heures.

Un peu après 14 h, les détenus s'emparent des matons et après une brève lutte, ils contrôlent complétement l'aile «E» qui abrite les 180 cellules de la prison. Des barricades sont hativement érigées sur les rampes d'escalier et à toutes les entrées menant au bloc «E». Des matons et des flics tentent de prendre d'assaut les bâtiments où sont réfugiés les mutins, mais ils doivent battre en retraite très rapidement car ils sont assaillis de jets de pierre, d'ardoises et de tuiles et de pièces de bois.

Le directeur de la prison, M. John Kelly, appelle un renfort : 400 hommes de troupe et plus de 200 flics. Ils franchissent le portail de la prison armés de fusils, pistolets mitrailleurs, boucliers anti-émeute et portant casques et matraques.

Près de 700 hommes de troupes armés jusqu'aux dents et des flics ceinturant la taule, il devenait évident que le gouvernement de Dublin envisageait un assaut systématique qui ne pouvait que se révéler particulièrement atroce pour les détenus. Bien sûr, la troupe et les flics prennent d'assaut le bloc cellulaire après que les otages soient rendus indemmes à la liberté. Plusieurs détenus seront blessés.

LA POLICE DE L'ETAT DU SUD MALMENENT DES FEMMES DE DETENUS.

Le jour suivant l'action des détenus, il y a comme une atmosphère de révolte quand 50 cognes, une dizaine de matons éjectent brutalement quatorze femmes de détenus qui cherchaient à voir leurs époux.

Elles déclarent que plusieurs d'entre elles ont été molestées durant le heurt, elles se plaignent notamment qu'une adolescente ait été traînée au sol et ses vêtements plus qu'endommagés.

Le ministre de la justice déclare que six détenus avaient été blessés lors de l'assaut et qu'ils recevaient des soins médicaux, mais les autorités pénitentiaires nous ont déclarés qu'il n'y avait aucun blessé.

Devant le refus de prendre en considération les revendications formulées par les détenus de la prison de Portlaoise, ceux-ci s'étant concertés décident actuellement de mener une grève de la faim.

de l'Irish Republican
(3 janvier 1975)

L'ARMEE A VISAGE DECOUVERT

AU MOMENT OU NOUS VENONS DE VIVRE LE PROCES DES TROIS DE DRAGUIGNAN ET OU D'AUTRES PROCES MILITAIRES VONT SUIVRE, ANTOINE COMTE, MEMBRE DU MOUVEMENT D'ACTION JUDICIAIRE NOUS DONNE SON AVIS SUR L'ARMEE ET SES JURIDICTIONS.

Alors que Zola est traîné devant la Cour d'Assises (à l'époque compétente en matière de presse) pour un article retentissant paru dans l'«Aurore» qui accuse et éclabousse toute la hiérarchie militaire, Dreyfus, condamné par une juridiction militaire, pourrit dans un bagne. Néanmoins «l'affaire» fait du bruit et la hiérarchie militaire se sent obligé de procéder à un procès en révision... qui renvoie Dreyfus au bagne ! Ce n'est que beaucoup plus tard lorsque la bourgeoisie voudra donner des garanties aux direction des organisations ouvrières pour s'assurer de leur «collaboration chauvine» face à la guerre inter capitaliste qui s'annonce que Dreyfus sera réhabilité.

La guerre elle même verra les juridictions militaires fonctionner avec cette rapidité et cette efficacité (mortelles) qui les caractérisent... à tel point que l'après guerre résonnera longtemps des noms de ces soldats condamnés pendant la guerre, que l'appareil judiciaire civil va s'employer à réhabiliter... admettant ainsi qu'ils avaient été fusillés pour l'exemple !

Ces deux «moments» historiques des juridictions militaires expriment bien les fonctions assignées à ce secteur de l'appareil d'Etat.

Au cours de certaines périodes, la justice militaire condamne pour l'exemple quitte à réhabiliter, dans la période suivante, bagnards et fusillés... tous des morts en somme !

Dérision suprême d'une justice formelle ? Non. Cohérence parfaite d'une justice de classe.

Pilier central de la domination de classe, l'institution militaire est hérissée de «défenses» qui découlent logiquement de la tâche qui lui est assignée. De fait, l'Armée possède un appareil répressif autonome par rapport au reste de l'appareil d'Etat.

L'Armée a sa propre Police (la sécurité militaire) qui surveille, fiche, enquête et interroge.

L'Armée a sa propre codification juridique qui définit ses «délinquants (Code de Justice Militaire).

L'Armée a sa propre garde à vue que sont les arrêts de rigueur, et qui peuvent se traduire par 60 jours d'isolement total.

L'Armée a ses propres prisons, appelés «locaux disciplinaires».

L'Armée enfin a ses propres tribunaux où les militaires (qui sont majoritaires) sont à la fois juges et parties.

De ces tribunaux, il convient de souligner le caractère exceptionnel.

Exceptionnel le fait qu'il n'existe aucun appel possible.

Exceptionnel le fait que les jugements des juridictions militaires ne soient pas motivées, c'est à dire qu'ils n'expliquent pas en quoi l'infraction reprochée est réalisée.

Exceptionnel encore le fait que ses tribunaux se trouvent systématiquement dans l'enceinte d'une caserne, ce qui limite très réellement la règle de la publicité des débats.

C'est dire qu'à l'image de l'institution militaire elle-meme, la justice de ce «Etat dans l'Etat» ne s'embarrasse même pas des acquis démocratiques, qui, dialectiquement, à la fois cautionnent l'appareil judiciaire civil, mais aussi l'exploitation des contradictions internes par les «délinquants».

Que la Bourgeoisie ait «dépoussiéré» ce secteur récemment en rapprochant dans la procédure les juridictions militaires des juridictions civiles, ne change rien au fond du problème : la justice militaire est une justice de classe à visage découvert !

Antoine COMTE

a Mende, on tue, on torture, on assassine...

LETTRE OUVERTE AU MINISTRE DE LA «JUSTICE».

En réponse à la marche du C.A.P. sur la prison de force de MENDE, le 20 avril 74, le personnel de surveillance avait répondu par un communiqué demandant l'ouverture d'une enquête publique. La réponse de l'A.P. fut le silence (mis à part la conférence de presse de son directeur qui n'avait pour but que d'étouffer le scandale).

Pourtant la conclusion du «Monde» du 23 avril 74 restait toujours valable : «puisque cette enquête se trouve donc demandée par les deux bords, quelles raisons pourraient justifier maintenant qu'on la refuse et qu'on n'y passe pas tout le temps souhaitable pour que ses résultats ne puissent être mis en doute ?...»

Les témoignages n'ont cessé de s'accumuler : SAINTIER, RATTON, HANNETON... témoignage anonyme paru dans «Libération» (2 juin 74)etc... sans aucun démenti, sans aucun procès en diffamation ! ! ! . Nous voulons bien croire au libéralisme de M. Giscard d'Estaing, mais le libéralisme a des limites ! Nous n'en voulons pour preuve que le procès intenté à S. LIVROZET !

Pour nous, jusqu'à preuve du contraire, à MENDE, ça continue : «on tue, on torture, on assassine» !

Las du silence de l'administration pénitentiaire, nous prenons l'initiative de cette pétition. Si malgrè cela l'administration pénitentiaire s'obstine à s'enfermer dans son silence, nous marcherons de nouveau sur MENDE... Mais que l'on ne croit pas cette fois ci s'en tirer par une conférence de presse clownesque ! ! !

Il y a eut la marche sur MENDE le 20 avril 74.

Il y a eut le rassemblement de COLMAR les 20, 21 et 22 octobre 74.

VEUILLEZ CROIRE QUE LA PROCHAINE FOIS, NOUS IRONS JUSQU'AU BOUT ! ! !

C.A.P. MENDE

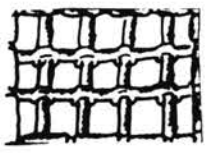

vive les culs bènis ma mère !

On ne saurait prétenure à la centrale de Rennes que rien n'est mis en oeuvre pour que les détenues ne soient pas concernées, elles aussi, par le grand guignol de cette fête. Sans doute pour mieux leur permettre de s'identifier en cette occasion au «monde extérieur», dans cet esprit de grande fraternité des coeurs prêchée par les culs-bénis du meilleur style.

Et, dans ce domaine, la direction de la centrale n'a rien à se reprocher puisqu'elle orranise régulièrement, chaque année, un concours de crèche inter-divisions (mais oui ma soeur ! ...), doté de prix et pour lequel est consacré 1 3 du budget annuel destiné aux «activités éducatives» des détenues.

Comme quoi la bondieuserie est toujours en bonne place dans «l'éducation» ! Et si jamais c'était par elle que passait la «rédemption» des fautes, que ne devront pas les détenues à cette pieuse femme de directrice.

Catherine LEGUAY

CAP REGIONAUX ET

ADRESSES UTILES

BELGIQUE : Georges DAGNELIE, 118, rue Gaucheret BRUXELLES 10(

BORDEAUX : Primo GEROMETTA, 24, rue Permentade 33000 Bordeaux Permanences le mercredi de 18 à 19 h. 30 au local de «Libération» 18, rue du Palais-de-l'ombière Tél. 48-51-98

CAEN :

Tous les vendredi de 14h à 16h devant la Maison d'Arrêt

CHAMBERY . 9, rue Bonnivard 73000 Chambéry

FORCALQUIER : Henri DAMIA 13, bld de la République 04300 Forcalquier

LIMOGES : Maurice MADAGARD

«La Renardière» Les Mondoux

87159 - CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE

MARSEILLE : 43, rue Falque 1300€ Marseille

MELUN : B.P. 39 LE MEE S/SEINE

MENDE : Yvan GARREL c/o Teissier quartier de la Gare 48100 Marvejols

NANTES : Marc GERIN La Mocquelière 44800 Saint-Herblain

ORLEANS : Gérard CHAOUCH 204, rue de Bourgogne 45000 Orléans

PERIGUEUX : J.Luc RIDOIN 2, rue de l'Ancienne Préfecture 24000 Périgueux

POITIERS : Georges PESNOT 37, rue St.Vincent de Paul 86000 Poitiers

TOUL - NANCY : écrire à Mme Leblanc B P 310€ 54000 Nancy

TOULOUSE : 8 impasse de la Trésorerie

Permanence les mardis à 18h 30 réunion les jeudis à 20h 45

GRENOBLE : Jean-Luc «Groupe Amitié»

Q place Louis Jouvet

permanence tous les jours à 13h au n° de tel 44-69-47

SUISSE : G.I.P. Harold Blanchard 6, rue des Cordiers 1207 Genève

FRESNES : permanence le samedi devant la prison

CAP Bastille : les dimanches matin marché d'Aligre 75012 Paris

CAP Santé : les samedis après-midi devant la M.A. de la Santé

CAP 19éme : tous les dimanches,, vente du journal Place des fêtes de 10h à 13h.

Permanence le samedi de 10h à 13h chez : Jacques DEMAISON, 10 rue de la Solidarité escaller F - Appt 94 Paris 19éme

A.D.D.D Nationale : 1, villa du Parc Montsouris 75014 Paris

MARGE : 37,1, rue des Pyrénées 75020 Paris

SOUTENEZ «LE CAP»

Je souscris 10 F - 20 F - 50 F ou plus :
Nom :
Prénom :
Adresse :

On peut aussi s'abonner :
pour 6 mois : 12.00 F.
pour 12 mois : 24.00 F.
Ou faire un abonnement de soutien :
pour 6 mois : 50,00 F.
pour 12 mois : 100,00 F.

Ceux qui désirent un envoi sous pli fermé sont priés de le préciser.

Versement au C.C.P. CAP 34 036-73 La Source

LE SALAIRE DES OUVRIERS-DETENUS:

OÙ EN SONT LES PROMESSES DU MOIS D'AOUT?

Quand les prisons flambaient, quand Poniatowski faisait tirer à vue sur les détenus qui «tentaient de s'évader», le gouvernement et toute la grande presse derrière lui n'hésitaient pas à reconnaître certains vices de la condition pénitentiaire et, notamment, les rémunérations dérisoires et répugnantes du travail pénal. Sans toutefois aller jusqu'à envisager sérieusement le S.M.I.C. pour les détenus, on disait que cette rémunération serait «augmentée» qu'elle devrait être désormais plus «décente», etc...

«... plus de travail au rabais -parfois un franc par jour- dont profitent des concessionnaires qui ne voient dans les marchés passés que l'occasion d'avoir de la main d'oeuvre à bon marché», annonçait Jean Laborde dans l'Aurore du 31.7.74.

Tout ça, c'était cet été. Et maintenant ? Face aux promesses, le Comité de Résistance Interne (COREIN) de Fleury-Merogis brandit des chiffres précis et suffisamment éloquents :

«La société SOLVIC (à Tavaux dans le Jura) emploie environ 120 détenus sur Fleury ; leur travail consiste à poser des chevilles dans des grilles à raison de 50 chevilles par grille

Côté détenu : chaque carton de 100 grilles (5000 chevilles) nécessite environ 1h 40 de travail pour un salaire brut de 2,40 frs soit :

- 1,68 frs pour un prévenu
- 1.20 frs pour un condamné

(Tout salaire inférieur à 4 frs/jour n'est pas impossable. Au dessus de 4 frs. on soustrait : 3/10 eme de la paye pour les prévenus. 5/10 eme pour les condamnés)

Ce qui donne un salaire de 8 à 9 frs net pour une journée de 8 h, et environ 250 frs net par mois (pour 6 jours/semaine de travail).

Aucun avantage matériel, mais des ampoules difficilement cicatrisables au bout de huit jours de travail, la pose de chevilles nécessitant continuellement l'utilisation du même doigt

Côté patron et administration pénitentiaire : dans le commerce, le prix des chevilles (différentes tailles) varie entre 1.65 et 7.50 frs pour une grille de 50. Une grille de chevilles pour vis de 6mm, par exemple, vaut 3,15 frs :

Le carton de 100 chevilles vaut donc : 315.00 frs.

Bénéfice de l'association «Patron-A.p.» : 315.00 - 1.68 frs = 313.32 frs.
ou encore avec des condamnés : 315,00 - 1,20 frs = 313,80 frs par carton.

On comprend pourquoi les chefs d'établissements pénitentiaires se font leur petit million tous les mois.

D'autres exemples ? C'est le même style :

Atelier BOFRASUD (43, rue Denis Papin à Chilly-Mazarin) : travail fait : encartage, collage de disques dans des revues musicales pour jeunes (PODIUM) et pliage de plans. Salaire à la pièce : 3 frs pour le pliage de 100 plans ; ce qui fait environ 10 frs par jour et 300 frs par mois, net.

Atelier SOTTAM (5 impasse des chevaliers. 75020) : il emploie 70 détenus pour la fabrication de grilles en fer pour faux plafonds. NORMALEMENT Sottam doit payer ses employés 16,28 frs/jour le premier mois de travail, 18,67 le deuxième mois, et entre 21 et 38 frs par la suite, plus les primes de rendement. EN FAIT, chaque ouvrier-détenu ne gagne que 13 frs/jour (ceci en plein accord avec l'A.P.), ce qui donne une paye mensuelle brute de 400 frs, c.a.d. 280 frs net pour les prévenus et 200 frs pour les condamnés. Pour un salaire égal à celui effectué à l'extérieur, le détenu-travailleur ne touche, en moyenne, que 200 frs par mois.

NOUS SOMMES TRES LOIN DU S.M.I.C. EN PRISON . A TRAVAIL EGAL, SALAIRE EGAL ?

Pour terminer, quelques précisions concernant le salaire des détenus employés au «service général» (ceux à qui sont confiés toutes les tâches intérieures à la prison) :

Parmi les mieux payés, les comptables gagnent 8 frs par jour, 240 frs bruts par mois, c.a.d. 168 frs nets pour les prévenus et 120 frs pour les condamnés. Les cuisiniers : 9 frs/jour. les bibliothécaires, infirmiers, peintres, jardiniers : 4,65F par jour, épluchage des légumes et auxiliaires (qui servent les repas et distribuent les cantines) : 2,50 frs/jour.

«Nous sommes des travailleurs, proclame le C.A.P. dans son manifeste, et comme tels nous réclamons l'application intégrale du code du travail : S.M.I.C., droit de faire grève et de se syndiquer avantages sociaux. etc... Tant que ces conditions minimums ne seront pas remplies dans les faits (et non dans les textes) le C.A.P. s'engage à lutter et à soutenir les ouvriers-détenus dans toutes les revendications qu'ils jugeront utiles de formuler pour obtenir une amélioration effective de leur condition de travailleur» (Point 7 du manifeste : Réorganisation du travail en prison. Le C.A.P., n°4 du 15 mars 73.) Le CO.RE.IN

* * *

le droit de lecture, en prison.

Je sais ma réponse tardive mais que veux-tu, je suis flemmard et en plus il y avait la grève des camarades postiers, syndiqués et de ses glorieux dirigeants, ô combien ?

Bon ! Dans ta lettre tu me signifiais que je devais recevoir le n°20 du C.A.P., lettre qui m'a été remise en mains propres par M. Sergent me disant qu'il était impossible de le recevoir, prétextant qu'il faisait effet de poursuites judiciaires, comme il est dit dans la circulaire du mois d'août, circulaire que j'ai obtenue. Bon. Moi je veux bien que vous fassiez l'objet de poursuites judiciaires, mais lesquelles ? Les poursuites engagées contre des gens, comme Serge ou qui que ce soit individuellement, n'affecte en rien la publication du canard. Je veux recevoir le C.A.P. et je compte l'avoir. Je ne sais pas comment, mais c'est le principe, point à la ligne.

Je ne suis pas le seul à en faire une question de principe... je ne suis pas un sac à principes, mais faut pas déconner ! (...)

Patrick NOULET
171 516. La Santé

COMMUNIQUÉ du C.A.P.

Le C.A.P. précise que son journal n'a encore jamais fait l'objet de poursuites judiciaires et que, si cela était, il en serait quand même, un des premiers informés.

marc LEGER, gréviste de la faim

Marc LEGER, incarcéré à la Santé, depuis le 16 juillet 74 a entamé le 6 janvier 75., une grève de la faim pour l'obtention d'une réelle liberté de lecture en prison. (notamment le C.A.P. toujours interdit)

ASSISES DU C.A.P.

Le Comité d'Action des Prisonniers tiendra ses assises nationales les samedi 15 et dimanche 16 février 1975 à Toulouse.

Les abonnés et sympathisants désireux d'y participer peuvent se mettre en rapport avec le C.A.P. Paris pour obtenir tous renseignements utiles.

Le C.A.P.

TRAVAILLEURS IMMIGRÉS

A un moment où à Avignon, Aix-en-Provence, Montpellier, Toulouse, Paris, les travailleurs immigrés, les travailleurs arabes se battent pour la carte de travail, pour leurs droits à la vie contre le racisme, les licenciements, les expulsions -alors que la répression s'organise de plus en plus contre eux victimes désignées des opérations «coups de poing», de l'encerclement de certains quartiers arabes par les gendarmes mobiles- le Mouvement des Travailleurs Arabes (M.T.A.) organise une exposition de photos, témoignage des luttes des travailleurs arabes et des travailleurs immigrés en France de 1970 à 1974.

Les 11 et 12 janvier à la salle St-Bruno, 9 rue St-Bruno 75018 Paris- à partir de 15h.

SOUTIEN A...

Un insoumis au service national armé, MANU GRILLET a été amené au camp militaire de Souges, près de Bordeaux, le 23 novembre.

Il a entamé une grève de la faim le 25 novembre pour être déféré le plus vite possible devant le tribunal militaire et pour qu'ainsi commence le plus vite possible l'instruction.

Il lutte pour :

LA SUPPRESSION DES TRIBUNAUX MILITAIRES.

LA RECONNAISSANCE D'UN VERITABLE STATUT DE L'OBJECTION DE CONSCIENCE POLITIQUE.

IMP.SPE Comité de soutien
Manu GRILLET
665 route de Mende
Montpellier